



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/AC.109/679
16 octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES
AUX SAMOAS AMERICAINES, 1981

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 13	4
A. Mandat et composition de la Mission	7 - 10	5
B. Itinéraire	11 - 13	5
I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRITOIRE	14 - 31)	
A. Description générale	14 - 20)	
B. Histoire	21 - 31)	[Voir A/AC.109/679/ Add.1/
C. Evolution politique et constitutionnelle	32 - 65)	
D. Fonction publique	66 - 75)	
E. Situation économique	76 - 146)	
F. Situation sociale	147 - 163)	
G. Situation de l'enseignement	164 - 182)	
II. ENTRETIENS TENUS A WASHINGTON, D.C., LE 9 JUILLET 1981	183 - 201	8
A. Réunion au Département de l'intérieur ..	183 - 187	8
B. Réunion au Département d'Etat	188 - 191	9
C. Rencontre avec M. Fofu Sunia, délégué des Samoa américaines au Congrès	192 - 199	10
D. Entretiens avec des membres du Comité des affaires intérieures et insulaires de la Chambre	200 - 201	12

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
III. ENTRETIENS TENUS A HONOLULU LES 11 ET 12 JUILLET 1981	202 - 219	13
A. Entretien avec l'Assistant spécial du Gouverneur des Samoa américaines	203 - 204	13
B. Entretiens avec des personnalités de la communauté des Samoa américaines	205 - 208	13
C. Entretien avec l'Assistant spécial au Cabinet du Gouverneur et avec le Directeur exécutif du Pacific Basin Development Council (Conseil pour le développement du bassin du Pacifique) ...	209 - 219	14
IV. ENTRETIENS TENUS DANS LE TERRITOIRE DU 13 AU 20 JUILLET 1981	220 - 343	16
A. Entretiens avec le Gouverneur et les principaux chefs le 13 juillet 1981	220 - 223	16
B. Séance d'ouverture du <u>Fono</u>	224 - 228	16
C. Rencontre avec des représentants du système judiciaire le 14 juillet 1981 ...	229 - 236	17
D. Rencontre avec le Président et d'autres membres de la deuxième Commission du statut politique, le 14 juillet 1981	237 - 243	18
E. Entretien avec le Secrétaire aux affaires samoannes, le 14 juillet 1981	244 - 250	19
F. Entretien avec le Directeur de l'Office de la planification du développement économique, le 14 juillet 1981	251 - 266	21
G. Visite de deux conserveries de thon le 15 juillet 1981	267 - 275	24
H. Rencontres avec le directeur de la Marine Railway Authority et avec des fonctionnaires du Département de l'admi- nistration portuaire le 15 juillet 1981 .	276 - 283	26
I. Réunion publique tenue le 16 juillet 1981	284 - 286	27
J. Entretiens avec des fonctionnaires du Département de l'éducation, tenus le 17 juillet 1981	287 - 293	28
K. Rencontre avec le Directeur et d'autres fonctionnaires du Département des ressources en main-d'oeuvre, le 17 juillet 1981	294 - 299	30
L. Réunion avec le Directeur de la santé et d'autres fonctionnaires des services de santé le 17 juillet 1981	300 - 308	31
M. Visite au Community College le 17 juillet 1981	309 - 315	32
N. Visite aux îles de Manu'a le 18 juillet 1981	316 - 319	33

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
O. Réunion avec les étudiants le 20 juillet 1981	320 - 322	34
P. Entretien avec le Gouverneur le 20 juillet 1981	323 - 343	34
V. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	344 - 370	39
ANNEXES		
I. Itinéraire et activités de la Mission		45
II. Résolution No 31 adoptée par le Sénat des Samoa américaines avec l'accord de la Chambre des représentants		47

INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale continue de souligner l'importance que revêtent les missions de visite lorsqu'on veut évaluer la situation dans les petits territoires pour lesquels les informations reçues sont dans le meilleur des cas limitées. Ces missions permettent au Comité spécial d'obtenir directement des renseignements sur la situation dans ces territoires et sur les vœux et les aspirations de la population dans les territoires visités au sujet de leur futur statut politique. C'est pourquoi, la Mission tient à exprimer sa reconnaissance à la Puissance administrante intéressée, les Etats-Unis d'Amérique, qui lui ont donné l'occasion d'étudier de plus près la situation dans les Samoa américaines.
2. La Mission tient à manifester sa gratitude au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour le concours et l'aide sans réserves qu'il lui a apportés durant sa visite. M. Pedro San Juan, sous-secrétaire aux affaires territoriales et internationales, M. John De Young, Mme Nori Uchida, du Département de l'intérieur, M. Nicholas Platt, sous-secrétaire par intérim aux affaires relatives aux organisations internationales au Département d'Etat, M. Melvyn Levitsky, directeur des affaires politiques concernant l'Organisation des Nations Unies, M. D. Keith Guthrie, directeur des affaires des Iles du Pacifique, M. Mark Mohr, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires ont accueilli la Mission avec courtoisie et hospitalité.
3. La Mission est reconnaissante à M. Fofu Sunia, délégué des Samoa américaines au Congrès des Etats-Unis, avec qui elle a eu des entretiens très approfondis et très instructifs, de la courtoisie dont il a fait preuve à son égard durant son séjour à Washington, D.C. Elle tient également à remercier M. Antonio Won Pat, délégué de Guam au Congrès et Président du Sous-Comité des affaires insulaires du Comité des affaires intérieures et insulaires de la Chambre des représentants ainsi que les autres membres du Sous-Comité qui, malgré leurs occupations urgentes, ont bien voulu trouver le temps de recevoir la Mission.
4. La Mission souhaite témoigner sa profonde reconnaissance à M. Peter Tali Coleman, gouverneur des Samoa américaines, et à Mme Coleman, ainsi qu'aux collaborateurs du Gouverneur et aux chefs de départements et autres hauts fonctionnaires du Gouvernement des Samoa américaines pour l'hospitalité généreuse, la cordialité et l'assistance considérable qu'ils lui ont accordée, facilitant ainsi l'accomplissement de sa tâche.
5. La Mission tient tout particulièrement à remercier le Secrétaire des affaires samoanes, le chef Fuimaono, qui a organisé le programme de visites de la Mission ainsi que son adjoint, le chef Sala, qui a fait office de coordonnateur et qui a accompagné la Mission durant toute la visite dans le Territoire, et notamment M. James C. Gray, Jr., conseiller juridique auprès de la Mission des Etats-Unis qui a accompagné la Mission tout au long de son séjour. Leur dévouement, leur compétence et leurs conseils ont largement contribué au succès de la Mission. Il convient également de remercier Mme Barbara Hutchinson, M. Muliufi Hannemann, assistant spécial au Cabinet du Gouverneur d'Hawaii, et M. Jerry Norris, directeur exécutif du Pacific Basin Development Council (Conseil pour le développement du bassin du Pacifique) qui ont fourni leur assistance à la Mission durant son séjour à Hawaii.
6. Enfin, la Mission tient à exprimer toute sa gratitude aux membres du Fono, aux grands chefs, aux membres de la Magistrature et à tous les habitants des

Samoa américaines qu'elle a eu l'occasion de rencontrer pour leur hospitalité très chaleureuse et pour l'extrême courtoisie et amabilité qu'ils lui ont témoignés au cours de tous ses déplacements dans les Iles.

A. Mandat et composition de la Mission

7. Lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, le représentant des Etats-Unis d'Amérique, au cours d'une déclaration prononcée à la 13ème séance de la Quatrième Commission, a annoncé l'intention de son gouvernement d'inviter le Comité spécial à envoyer l'année suivante une Mission de visite aux Samoa américaines. Peu de temps après, dans une lettre datée du 23 octobre 1980, adressée au Président du Comité spécial, le représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Gouverneur des Samoa américaines, a adressé une invitation officielle au Comité à envoyer cette mission en temps opportun en 1981. Dans sa résolution 35/23, adoptée le 11 novembre 1980, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction cette invitation et a réaffirmé sa conviction que l'envoi de telles missions était essentiel pour obtenir directement les renseignements voulus sur la situation dans les territoires non autonomes et sur les vues, les vœux et les aspirations des populations de ces territoires.

8. Conformément à la résolution 35/23 de l'Assemblée générale et sur la base des consultations tenues à ce sujet, le Président du Comité spécial a fait savoir aux membres du Comité, le 12 juin 1981, que la Mission de visite que l'on envisageait d'envoyer dans les Samoa américaines serait composée des représentants de l'Inde, de la Sierra Leone et de la Trinité-et-Tobago. Ses membres étaient donc les suivants :

M. Abdul G. Koroma (Sierra Leone), président

M. Vasant Vishnu Nevrekar (Inde)

Mme Leonore Sylvia Dorset (Trinité-et-Tobago)

9. Les membres suivants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont accompagné la Mission : M. M. Minchin, secrétaire principal; M. N. E. Driss, spécialiste des questions politiques; Mme J. Chenier, fonctionnaire d'administration; et Mme E. Clescere, secrétaire.

10. M. James Gray, Jr., membre de la Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, a accompagné la Mission dans le Territoire et lui a fourni une aide inappréciable.

B. Itinéraire

11. Avant de se rendre dans les Samoa américaines, la Mission, sur l'invitation du Gouvernement des Etats-Unis, est allée à Washington, D.C., où, le 9 juillet 1981, elle s'est entretenue avec de hauts fonctionnaires du Département de l'intérieur et du Département d'Etat et avec M. Fofu Sunia, délégué des Samoa américaines au Congrès des Etats-Unis. La Mission a également rencontré le Président ainsi que d'autres membres du Sous-Comité des affaires insulaires de la Chambre des représentants.

12. Le 10 juillet, la Mission a pris l'avion pour Honolulu où elle a eu des entretiens avec des représentants de la communauté des Samoa américaines et des hauts fonctionnaires, notamment avec le Directeur exécutif du Pacific Basin Development Council.

13. La Mission a séjourné dans les Samoa américaines du 12 au 21 juillet. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une description de son itinéraire et de ses activités dans le Territoire. A la fin de sa visite, la Mission s'est rendue à Nadi (Fidji) où elle est restée du 22 au 26 juillet pour rédiger son rapport.

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRITOIRE

/Voir A/AC.109/679/Add.1/

II. ENTRETIENS TENUS A WASHINGTON, D.C.,
LE 9 JUILLET 1981

A. Réunion au Département de l'intérieur

183. La Mission a commencé ses travaux à Washington dans la matinée du 9 juillet en rencontrant des hauts fonctionnaires du Département de l'intérieur placés sous la direction de M. Pedro San Juan, sous-secrétaire désigné aux affaires territoriales et internationales.

184. Ce dernier a signalé que les nombreux problèmes rencontrés par les Samoa américaines étaient communs à d'autres petits territoires insulaires, en particulier dans le domaine économique. En raison de leur petite taille, il était fréquent que ces territoires n'aient pas les moyens de se doter d'une infrastructure coûteuse. Par exemple, leurs économies ne leur permettaient pas de couvrir le coût de grandes centrales électriques et, bien souvent, ils devaient avoir recours à du petit matériel tel que les groupes électrogènes diesel qui étaient d'un fonctionnement à la fois inefficace et coûteux en raison du prix du combustible importé. Le gouvernement étudiait actuellement ce problème en vue de trouver de nouvelles méthodes plus économiques de production d'électricité qui soient à l'échelle des besoins des petites îles. De l'avis du Sous-Secrétaire, il existait d'immenses possibilités dans le domaine de la construction de petites centrales électriques utilisant des sources d'énergie de substitution, mais il faudrait de 10 à 15 ans pour mettre au point ces techniques. Cet exemple montrait bien la nécessité d'entreprendre une étude approfondie des conséquences et des incidences de la mise en place d'infrastructures sur l'économie des petits territoires. Ainsi, lorsqu'il s'agissait de décider s'il fallait ou non puiser sur les fonds publics pour financer tel ou tel projet de développement des infrastructures, il fallait considérer si ce projet stimulerait ou non d'autres formes d'activités économiques. La pénurie de personnel technique et de cadres moyens était un autre problème qui était commun aux économies des petits territoires insulaires.

185. Dans le cadre de sa conception générale du développement économique, la Puissance administrante a manifesté un très vif intérêt pour une combinaison d'investissements publics en matière d'infrastructures et d'investissements économiques du secteur privé, par exemple dans le domaine du développement du tourisme. M. San Juan a estimé que le Département de l'intérieur pouvait largement contribuer à faire connaître aux investisseurs des Etats-Unis et d'autres pays les possibilités d'investissement dans le Territoire.

186. En ce qui concerne le statut politique du Territoire, le Sous-Secrétaire a déclaré que la population des Samoa américaines pouvait à tout moment demander la convocation d'une conférence constitutionnelle pour réviser sa Constitution. Expliquant les relations du Territoire avec les Etats-Unis, le Sous-Secrétaire a dit que l'absence d'une loi organique était due au fait que les Samoans tenaient à conserver certains aspects de la société traditionnelle, en particulier leur régime foncier, ce qui ne serait pas compatible avec certaines dispositions de la Constitution des Etats-Unis (par exemple, la coutume samoane selon laquelle pour posséder des terres, il fallait être au moins à demi Samoan). Dans le Traité de cession, les Etats-Unis s'étaient engagés à respecter les coutumes samoanes.

Toutefois, dans la pratique, l'absence de loi organique avait peu d'inconvénients pour les Samoans et laissait une certaine latitude qui permettait de répondre plus facilement à leurs besoins. Malgré l'absence d'une telle loi, les Etats-Unis avaient d'importantes obligations juridiques et morales à l'égard des Samoans. En tant que ressortissant des Etats-Unis, tout Samoan pouvait voyager librement avec un passeport des Etats-Unis, pays où il pouvait résider et travailler. Un ressortissant ne pouvait occuper certains postes-clefs qui étaient réservés aux citoyens. Toutefois, un Samoan souhaitant acquérir la citoyenneté américaine pouvait l'obtenir immédiatement sur demande. Un grand nombre de Samoans étaient aussi citoyens des Etats-Unis.

187. M. San Juan a affirmé que la Puissance administrante avait encouragé le Gouvernement des Samoa américaines à entretenir des relations de coopération avec d'autres îles du Pacifique sud. De nombreux problèmes économiques étaient communs à la région tels que les problèmes relatifs à la réglementation et au développement de la pêche, ou la recherche de produits de remplacement des importations et le problème de la production d'énergie bon marché, et la concertation était le moyen le plus efficace d'y apporter une solution. Le Pacific Islands Tourism Development Council (Conseil du développement du tourisme des Iles du Pacifique) et la Pacific Tuna Development Foundation (Fondation pour le développement de l'industrie du thon dans le Pacifique) étaient des exemples de cette coopération. Les Samoa américaines participaient également aux travaux de la Commission du Pacifique sud et envoyaient des observateurs au South Pacific Forum. La santé publique et les relations culturelles constituaient d'autres domaines de coopération.

B. Réunion au Département d'Etat

188. Après avoir quitté le Département de l'intérieur, la Mission a rencontré au Département d'Etat M. Nicholas Platt, sous-secrétaire par intérim pour les organisations internationales et d'autres hauts fonctionnaires.

189. La Mission a appris que, si le Département était en principe responsable des relations internationales concernant le Territoire, il avait pour politique de donner une très grande liberté au Gouvernement des Samoa américaines dans ses relations avec d'autres pays et territoires du Pacifique sud. Conformément à cette politique, le Gouvernement des Etats-Unis avait encouragé les représentants des Samoa américaines à participer directement à des négociations avec la Nouvelle-Zélande, les îles Cook, le Royaume-Uni, Tuvalu et Kiribati en vue de délimiter les frontières de leurs zones de pêche étendues. Récemment, des ressortissants des Samoa américaines avaient participé directement aux négociations entre les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande qui ont abouti à la conclusion d'un traité sur certaines îles contestées faisant partie des îles Tokélaou et délimitant les zones de pêche étendues des Samoa américaines et de Tokélaou. Ce traité serait probablement ratifié au cours de la présente session du Congrès. De même, lorsque le Gouvernement des Samoa américaines avait décidé en mai 1981 d'envoyer une mission commerciale dans les Etats indépendants voisins, tels que Fidji, le gouvernement fédéral n'a soulevé aucune objection.

190. Depuis l'adoption de la proposition tendant à ce que le Gouverneur soit élu, les Samoa américaines souhaitaient particulièrement créer des liens avec d'autres pays du Pacifique sud et promouvoir la coopération régionale. Le Territoire était

représenté à la Commission du Pacifique sud et le gouverneur Coleman était lui-même l'un des fondateurs du Pacific Basin Development Council, créé en 1980 et qui avait son siège à Honolulu. Le Département d'Etat était favorable à la nomination de représentants consulaires étrangers dans le Territoire. A l'heure actuelle, des consuls avaient été envoyés par la République de Samoa et de Corée, cette dernière parce que les navires de pêche coréens approvisionnaient les conserveries. La Nouvelle-Zélande avait elle aussi indiqué qu'elle souhaitait nommer un représentant consulaire dans le Territoire, et d'autres pays étaient invités à en faire de même.

191. Les hauts fonctionnaires rencontrés par la Mission ont confirmé que le Gouvernement des Etats-Unis était disposé à examiner toute proposition concernant la statut politique futur du Territoire que souhaiterait présenter la population des Samoa américaines. Jusqu'ici, les Samoans avaient décidé qu'ils n'étaient pas prêts pour un changement.

C. Rencontre avec M. Fofu Sunia, délégué des Samoa américaines au Congrès

192. A la Chambre des représentants, la Mission a rencontré M. Fofu Sunia, qui est le premier délégué élu des Samoa américaines à la Chambre. M. Sunia a informé la Mission que depuis l'adoption de la Constitution en 1960, la situation politique dans les Samoa américaines avait rapidement évolué. Il était vrai que le peuple samoan était attaché à ses traditions et continuerait probablement de l'être pendant quelque temps encore, mais il ne considérait pas que cela fasse obstacle au progrès. A son avis, il était peu probable que la population accepte la recommandation de la Commission d'étude du statut politique tendant à faire du Sénat un organe élu; toutefois, ce fait ne contrarierait pas nécessairement les progrès parce que la plupart des matais étaient jeunes et instruits; nombre d'entre eux étaient titulaires de diplômes universitaires et certains étaient licenciés en droit.

193. M. Fofu Sunia a déclaré que l'un des principaux problèmes du Territoire était qu'il était fortement tributaire de l'assistance financière du gouvernement fédéral. Toutefois, de nombreux membres du Congrès des Etats-Unis comprenaient les difficultés rencontrées par le Territoire et étaient sensibles à ses besoins. Si le Département de l'intérieur présentait le budget au Congrès, celui-ci était en fait établi par le Gouvernement des Samoa américaines. Les ressources allouées à l'enseignement étaient plus importantes que celles prévues pour toute autre activité régulière.

194. La communauté importante d'émigrants samoans aux Etats-Unis, dont certains votaient toujours lors des élections aux Samoa était un autre problème. Cette communauté d'émigrants exerçait une grande influence aux Samoa. Toutefois, l'émigration était une porte de sortie nécessaire pour une population en expansion ayant peu de possibilités d'emploi dans le pays même. S'engager dans les forces armées des Etats-Unis était une autre solution très populaire dans le Territoire parce que, outre la possibilité d'être bien rétribué et de voyager dans le monde entier, elles donnaient aux jeunes gens l'occasion de parfaire leur éducation par des compétences techniques qu'ils ne pouvaient acquérir aux Samoa. En outre, les fonds qu'ils envoyaient dans le Territoire constituaient une source de revenus pour leur famille.

195. M. Sunia a signalé que les services sanitaires et médicaux, qui étaient gratuits, étaient parmi les meilleurs de la région du Pacifique.

196. S'agissant de l'économie du Territoire, il a déclaré que l'industrie de conditionnement du thon qui dominait la vie économique des Samoa américaines était l'une des plus importantes de ce type dans le monde. Toutefois, le Territoire ne possédait pas les conserveries ni la flotte de pêche qui les approvisionnaient. On s'était efforcé récemment d'étudier le rôle de cette industrie dans le Territoire et de trouver les moyens de renforcer ce rôle. A l'heure actuelle, quelque 200 navires de pêche au long court étaient basés dans le Territoire mais ils appartenaient à des sociétés de la Corée et de Taïwan et c'étaient des équipages coréens et taïwanais qui en assuraient l'exploitation. La vie à bord de ces bateaux de pêche était très pénible et n'attiraient généralement pas les habitants des Samoa américaines à qui ce style de vie ainsi que les longues absences de leur foyer ne plaisaient guère. Récemment, des mesures ont été prises en vue d'introduire des techniques coûteuses dans le domaine de la pêche au thon, des intérêts américains ayant acheté douze bateaux senneurs, coûtant chacun 10 millions de dollars. Les conditions à bord de ces bateaux étaient nettement meilleures que sur les petites embarcations et on espérait que ce fait joint aux salaires élevés que pouvaient verser les sociétés américaines attireraient les jeunes Samoans. Un problème à peu près analogue existait dans les deux conserveries qui devaient faire appel dans une très large mesure à des travailleurs migrants venant d'autres îles du Pacifique, en particulier de l'Etat de Samoa. Là encore, cette situation était due au fait que ce travail était peu agréable et ne plaisait pas aux habitants des Samoa américaines qui recherchaient des emplois de bureau ou des travaux non manuels.

197. La nécessité de diversifier et de renforcer l'économie en encourageant la création de nouvelles industries était évidente, toutefois, la faible superficie du Territoire et son éloignement des marchés excluaient de nombreuses formes d'industrialisation. L'abolition de la réglementation des prix du pétrole constituait un autre problème.

198. Interrogé au sujet du statut constitutionnel actuel et futur du Territoire, M. Sunia a informé la Mission que le Secrétaire de l'intérieur était le signataire de la Constitution en vertu de laquelle les Samoa américaines administrent leur propre gouvernement. Une partie de l'opinion dans le Territoire semblait favorable à la ratification de la Constitution par le Congrès des Etats-Unis. Toutefois, les Samoa américaines ne demanderaient probablement jamais l'adoption d'une loi organique.

199. M. Sunia pensait que les habitants des Samoa américaines ne souhaiteraient pas modifier leur Constitution avant de longues années et le Gouvernement des Etats-Unis n'avait exercé aucune pression sur eux à cette fin. Durant son mandat, M. Sunia n'avait jamais vu le Congrès s'opposer aux vœux de la population des Samoa qui était très attachée aux Etats-Unis; à l'heure actuelle, il y avait bien plus de Samoans vivant aux Etats-Unis que dans le Territoire. Les ressortissants des Samoa américaines se considéraient américains et, à son avis, ne voudraient pas modifier leur statut en s'associant à l'Etat de Samoa, en dépit des liens économiques et culturels étroits qui les unissaient. Indépendamment d'autres considérations, la disparité numérique existant entre eux rendait une telle décision hautement improbable.

D. Entretiens avec des membres du Comité des affaires intérieures et insulaires de la Chambre

200. La Mission a terminé sa série d'entretiens à Washington par une visite à la Chambre des représentants où elle a rencontré M. Antonio Won Pat, délégué de Guam au Congrès et président du Sous-Comité des affaires insulaires du Comité des affaires intérieures et insulaires de la Chambre des représentants, et d'autres membres de ce Comité.

201. La Mission a eu avec ces délégués des échanges de vue constructifs au cours desquels elle a exposé les termes de son mandat et a été informée à son tour du rôle imparti au Comité et à son sous-comité. M. Won Pat a expliqué que le Sous-Comité des affaires insulaires est chargé de l'examen d'ensemble de toutes les questions relatives aux territoires insulaires, dont les Samoa américaines. Les membres du Sous-Comité travaillent en étroite collaboration et suivent le plus souvent une approche bipartite. Le Sous-Comité et le Comité dont il relève ont donc un rôle considérable au sein du Congrès et c'est là que les délégués qui n'ont pas le droit de vote exercent surtout leur influence. En sa qualité de délégué du territoire américain le plus proche, M. Won Pat prenait pour sa part un intérêt particulier aux préoccupations des Samoa américaines et entretenait d'étroites relations de travail avec M. Fofa Sunia. Le nouveau gouvernement républicain n'avait pas encore arrêté sa politique en ce qui concerne les questions intéressant les territoires insulaires.

III. ENTRETIENS TENUS A HONOLULU LES 11 ET 12 JUILLET 1981

202. Profitant de leur escale à Honolulu, les membres de la Mission ont rencontré des personnalités de la communauté des Samoa américaines à Hawaii, ainsi que d'autres personnes à même de leur fournir des renseignements. Dans la mesure où la plupart de ces renseignements figurent dans d'autres parties du présent rapport, ils ne sont pas indiqués ici. Les membres de la Mission sont toutefois très reconnaissants de toutes les informations qu'ils ont ainsi reçues.

A. Entretien avec l'Assistant spécial du Gouverneur des Samoa américaines

203. Le 11 juillet, la Mission s'est entretenue avec M. P. Tuiasosopo, assistant spécial du Gouverneur des Samoa américaines, qui se trouvait à Honolulu. Au cours de son exposé, M. Tuiasosopo a décrit à la Mission le profond attachement que le peuple des Samoa américaines portait aux Etats-Unis. Proportionnellement, les Samoa avaient fourni à l'armée américaine en Asie du Sud-Est plus d'hommes qu'aucun autre territoire ou Etat des Etats-Unis. Il a rappelé qu'avant 1951, le territoire était administré par la marine américaine et qu'à Pago Pago se trouvait une base navale, ce qui expliquait peut-être le nombre important des enrôlements. Le démantèlement de la base navale en 1951 avait entraîné le départ de quelque 2 000 Samoans - militaires et personnel d'appui - qui avaient été réinstallés aux Etats-Unis mais étaient restés en contact avec leurs parents aux Samoa américaines.

204. M. Tuiasosopo a décrit les activités de l'American Samoan Arts Council dont il est Président. Le Conseil avait été créé pour répondre au besoin d'un sentiment d'identité culturelle manifesté par les Samoans et pour préserver les arts traditionnels. Le Conseil était financé principalement par des fonds provenant du National Endowment for the Arts.

B. Entretiens avec des personnalités de la communauté des Samoa américaines

205. Le 11 juillet, les membres de la Mission ont rencontré le grand chef Sila Williams, président du Conseil des chefs samoans à Hawaï; Viefu Epenesa, directeur du Bureau des Samoa américaines; Nic Pula, assistant spécial de M. Daniel Inouye, membre du Sénat des Etats-Unis d'Amérique; Mme Rebecca Nu'usa, productrice d'un programme de télévision samoan en Hawaii. Ils ont dit aux membres de la Mission que les Samoans vivant à Hawaii et dans d'autres parties des Etats-Unis avaient apporté avec eux leur culture et leur mode de vie traditionnel, valeurs qu'ils entendaient préserver.

206. Les représentants de la communauté samoanne pensaient que leur communauté se composait d'environ 30 000 personnes. Le principal obstacle à leur adaptation au mode de vie américain était leur façon de vivre en famille élargie. Ils souffraient du chômage et comptaient beaucoup de délinquants parmi leurs jeunes. Ils pensaient aussi que les médias d'Hawaii avaient une prévention contre les Samoans en général. Le Bureau des Samoa américaines avait pour tâche d'aider la communauté en l'orientant vers les institutions appropriées de l'Etat d'Hawaii.

207. Les Samoans avaient émigré en Hawaii surtout en raison des possibilités d'éducation. Toutefois il était rare que les diplômés retournent dans leur pays. Il n'y avait aucun rapport entre les bourses d'études et les possibilités d'emploi aux Samoa américaines. L'industrie de la pêche pouvait offrir des débouchés mais les gens ne tenaient pas à partir en mer pour de longues périodes.

208. Les Samoans à Hawaii avaient le sentiment d'un décalage entre le niveau d'éducation aux Samoa et celui d'Hawaii; la plupart des Samoans américains étaient soit enrôlés dans l'armée soit exerçaient des métiers manuels non qualifiés comme celui de chauffeur. Ils vivaient généralement dans de grands ensembles à loyer limité.

C. Entretien avec l'Assistant spécial au Cabinet du Gouverneur et avec le Directeur exécutif du Pacific Basin Development Council (Conseil pour le développement du bassin du Pacifique)

209. Le dimanche 12 juillet la Mission a rencontré M. Muliufi Hannemann, assistant spécial au Cabinet du Gouverneur d'Hawaii, et M. Jerry Norris, directeur exécutif du Pacific Basin Development Council (Conseil pour le développement du bassin du Pacifique).

210. M. Hannemann, qui est Samoan, a déclaré que l'économie du territoire était lourdement tributaire des Etats-Unis et que les Samoans s'inquiétaient vivement des effets que pourraient avoir sur eux les réductions de dépenses envisagées par le gouvernement fédéral.

211. Expliquant que l'une de ses fonctions était de conseiller le Gouverneur sur les questions concernant la communauté samoanne en Hawaii, M. Hannemann a dit que cette communauté comprenait un certain nombre d'étudiants et de personnes suivant une formation spécialisée. Le niveau des études dans le territoire étant inférieur à celui d'Hawaii, il a confirmé que les Samoans étaient souvent défavorisés pour obtenir un emploi.

212. M. Norris a décrit les fonctions et buts du Conseil pour le développement du bassin du Pacifique, qui servait à encourager la coopération entre Etats et territoires américains du Pacifique, notamment Hawaii, Guam, les Samoa américaines et les îles Mariannes septentrionales. Le gouverneur Coleman avait joué un rôle dans la formation de ce conseil. Récemment, les quatre gouvernements s'étaient prononcés contre le déversement de déchets nucléaires dans le Pacifique sud.

213. M. Norris a déclaré qu'une solide infrastructure économique s'était créée aux Samoa américaines au cours des quatre dernières années. Les communications avaient été améliorées grâce au système de communications par satellite. Les principales faiblesses tenaient à l'insuffisance et au mauvais entretien de la centrale électrique de Tutuila, au manque de régularité de l'approvisionnement en eau et à l'insuffisance des liaisons aériennes avec le monde extérieur. A cet égard, il a expliqué que lorsque Pan American Airlines avait cessé de desservir le territoire, le gouvernement avait pu conclure un accord avec Continental Airways pour établir un service régulier entre Honolulu et Pago Pago.

214. M. Norris a dit que le Conseil pour le développement du bassin du Pacifique avait entrepris plusieurs études économiques intéressant le développement du territoire, notamment le développement portuaire, le tourisme, la production d'électricité, le développement de l'infrastructure économique et la formation de cadres intermédiaires. Trois études étaient maintenant en cours : la première destinée à la mise en oeuvre d'un plan de développement de la pêche s'étendant à toute la région, la deuxième sur les besoins énergétiques de la région, et la troisième sur la mise en oeuvre d'un programme régional de formation des statisticiens nécessaires pour recueillir les informations de base indispensables pour la planification régionale. L'insuffisance actuelle de données statistiques dans des secteurs variés était un gros handicap pour de nombreux territoires insulaires. Il a été proposé de former des candidats choisis dans la fonction publique, à condition qu'ils rentrent dans leur pays pour continuer à y travailler.

215. M. Norris a dit que le territoire avait attendu longtemps un programme cohérent de développement; maintenant que ce programme était mis en place, il était regrettable qu'on se heurte à des restrictions croissantes des fonds fédéraux. On ne savait pas quelles seraient les conséquences de la politique du nouveau gouvernement pour le territoire.

216. Parlant d'une manière générale des perspectives économiques d'avenir du territoire, il a exprimé l'opinion que les faibles dimensions de sa population l'empêcheraient toujours d'atteindre un degré acceptable de viabilité même s'il parvenait à réduire sa dépendance à l'égard des fonds fédéraux.

217. En réponse à une question sur l'industrie de la pêche, M. Norris a dit que les deux conserveries de Pago Pago fournissaient environ 10 p. 100 du thon en boîte consommé aux Etats-Unis. La participation des Samoans à cette pêche était pratiquement nulle et seulement 2 p. 100 du thon était pêché dans la limite des 200 milles marins constituant la zone de pêche du territoire. Une grosse partie des ouvriers de la conserverie venait du Samoa-Occidental. Les efforts déployés pour intéresser les habitants des Samoa américaines à cette industrie n'avaient pas été très fructueux. Deux Samoans avaient récemment acheté des bateaux de pêche équipés de lignes de fond mais ils en avaient sous-traité l'exploitation à une société coréenne.

218. En ce qui concerne l'avenir politique du territoire, M. Norris et M. Hannemann estimaient tous les deux que, même si la Commission du statut politique, après consultation populaire, avait jusqu'ici écarté toute alternative au statut en vigueur, il n'en existait pas moins une vague de profond mécontentement parmi les jeunes que rebutait l'esprit conservateur de leurs aînés. L'attachement au mode de vie samoan rendait le changement difficile, mais le facteur dominant restait l'attachement du peuple samoan aux Etats-Unis. Servir dans l'armée américaine avait toujours été la principale source d'emploi et une occasion de voir le monde tout en recevant une éducation et une formation technique.

219. Malgré leurs traditions communes, le peuple des Samoa américaines refusait à présent d'être intégré à l'Etat du Samoa, pour un certain nombre de raisons dont les conditions de vie et système politique différents. Les Samoa américaines craignaient de se trouver submergées par un associé dont la population était de six fois supérieure à la leur. Cela dit, il était possible qu'à la longue les deux Samoa finissent par s'intégrer.

IV. ENTRETIENS TENUS DANS LE TERRITOIRE
DU 13 AU 20 JUILLET 1981

A. Entretiens avec le Gouverneur et les principaux chefs
le 13 juillet 1981

220. La Mission a commencé sa visite officielle aux Samoa américaines par une visite au Gouverneur à la Government House (Maison du gouvernement). Le Gouverneur a accueilli la Mission, en présence de cinq des principaux chefs des Samoa américaines, par une cérémonie officielle, a'ava, à l'issue de laquelle il a eu un bref entretien avec la Mission.

221. Le Gouverneur a expliqué les rapports qui existent entre l'exécutif et les chefs de la société samoanne traditionnelle. Les chefs principaux lui étaient d'une très grande assistance dans l'exercice de ses fonctions.

222. Le Gouverneur a fait remarquer que, même si le territoire était une dépendance des Etats-Unis d'Amérique, les Samoans eux-mêmes trouvaient qu'ils jouissaient en fait d'un assez haut degré d'autonomie. A leur avis, aucun petit pays insulaire ne pouvait exister sans être relié d'une certaine façon à une puissance métropolitaine. Le peuple des Samoa américaines considérait l'institution d'un gouverneur élu par vote populaire comme une étape décisive vers l'autonomie complète et comme un test de sa capacité à prendre ses affaires en mains. Le peuple aspirait à l'autonomie et avait la motivation politique de travailler à ne dépendre que de lui-même. Il aspirait à développer son économie et à coopérer avec ses voisins. Ainsi, le Gouvernement des Samoa américaines essayait d'inciter d'autres territoires du Pacifique, comme Tuvalu, à pêcher le thon et à utiliser les conserveries de Pago Pago pour traiter leurs prises. Par ailleurs, considérant le potentiel économique de son port qui jouit d'une situation unique, le gouvernement espérait l'aménager pour en faire un centre de transbordement pour la région du Pacifique Sud.

223. Le Gouverneur a fait remarquer que le mauvais état de la centrale électrique diesel à Tutuila était un obstacle important au développement économique. Le gouvernement cherchait à obtenir un prêt de 15 millions de dollars pour la reconstruire.

B. Séance d'ouverture du Fono

224. Après son entretien du 13 juillet avec le Gouverneur, la Mission a eu le privilège d'assister à l'ouverture officielle de la deuxième session de la dix-septième Législature, ou Fono, des Samoa américaines. La cérémonie officielle a eu lieu au cours d'une réunion commune du Sénat et de la Chambre des représentants, en présence du Gouverneur.

225. Dans une brève allocution adressée à la réunion commune, qui était télévisée, le Président de la Mission, l'ambassadeur Koroma, a exposé le mandat de la Mission.

226. En réponse à l'allocution du Président, le Président du Sénat a déclaré que le plus cher désir des Samoans était de vivre en paix avec leurs voisins du Pacifique. Les Samoa américaines, qui ne faisaient pas partie de l'Union et n'étaient pas dotées d'un gouvernement dans toute l'acception du terme, jouissaient d'un statut constitutionnel qui leur permettait en fait de s'administrer elles-mêmes

dans une large mesure. En outre, à l'exception du Sénat, dont les membres étaient choisis conformément à la tradition, toutes les élections à la Chambre des représentants et d'autres postes avaient lieu au suffrage universel secret des adultes.

227. Les Etats-Unis d'Amérique assuraient la majeure partie des dépenses de développement dans les domaines social et économique comme ceux de la santé et de l'éducation, en attendant que le Gouvernement des Samoa américaines soit en mesure d'assumer la totalité ou la majeure partie des dépenses publiques du territoire.

228. Le peuple des Samoa américaines était très favorable au maintien des relations existantes avec les Etats-Unis. Il ne fallait pas confondre indépendance politique et liberté : nombre de pays indépendants, beaucoup plus grands que les Samoa américaines, ne jouissaient pas de leur liberté. Aux Samoa américaines, les citoyens bénéficiaient de la liberté d'expression et de réunion et du droit de présenter des requêtes au Gouverneur ou au Fono : ils avaient même le droit d'entamer des poursuites contre le gouvernement. Ils étaient généralement libres de rechercher de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

C. Rencontre avec des représentants du système judiciaire
le 14 juillet 1981

229. La Mission a rencontré le Chief Justice, le Chief Associate Justice et les juges assesseurs de la Haute Cour, du tribunal des terres et des droits fonciers et d'un tribunal de district.

230. La Mission a été présentée par l'Associate Justice, M. Thomas Murphy, un ressortissant des Etats-Unis, qui a expliqué que le Chief Justice et le Chief Associate Justice étaient nommés par le Secrétaire de l'intérieur. Les juges assesseurs étaient nommés par le Gouverneur sur recommandation du Chief Justice et sous réserve de la confirmation du Sénat.

231. M. Murphy a exposé l'organisation du système judiciaire (voir les par. 41 à 44 ci-dessus). Il a dit que la Constitution des Samoa américaines comportait les mêmes garanties que la Constitution des Etats Unis si ce n'est qu'en plus d'interdire les perquisitions et saisies illégales, elle stipulait que toute preuve obtenue à la suite d'une saisie illégale ne pouvait en aucun cas être utilisée. Elle prévoyait en outre que tout individu avait le droit, si pour une raison quelconque l'Attorney General refusait de poursuivre une affaire, de demander au tribunal d'ordonner que l'affaire donne lieu à des poursuites judiciaires.

232. M. Murphy a expliqué que les différends fonciers ou relatifs au droit des chefs coutumiers soumis aux tribunaux devaient d'abord être renvoyés au Secrétaire pour les affaires samoannes qui avait pour tâche de tenter une conciliation avant que l'affaire ne soit jugée. Le Secrétaire tenait normalement deux audiences, séparées par le temps nécessaire aux réflexions et négociations. S'il ne réussissait pas à régler l'affaire, il devait délivrer un certificat de non-conciliation et transmettre toutes les pièces au tribunal. Il existe un ministère public mais pas d'assistance judiciaire. De l'avis de M. Murphy, des services d'assistance judiciaire gratuits s'imposaient.

233. En plus de représenter le gouvernement dans toutes les poursuites pénales, l'Attorney General était chargé de défendre celui-ci dans les procès qui lui étaient intentés. Il était également membre du Conseil de l'immigration et lui servait de conseiller juridique.

234. M. Murphy a dit qu'un débat était en cours sur le mode de sélection des juges. Certains éléments du Fono et du public estimaient que, le Gouverneur étant maintenant élu, le Chief Justice et les Associate Justices ne devaient plus être nommés par le Secrétaire à l'intérieur, mais par le Gouverneur. C'est ce qu'avaient recommandé les deux commissions du statut politique. M. Murphy ne pensait pas cependant que ce changement intervienne dans un proche avenir.

235. En réponse à une question de la Mission, il a dit que les tribunaux étaient saisis d'un nombre de plus en plus grand de cas ayant trait aux droits fonciers et héréditaires, ce qui, à son avis, ne montrait pas seulement la demande accrue de terres, mais aussi l'attachement général au système des chefs coutumiers (matai). Il y avait lieu d'examiner et de codifier les décisions prises dans le passé au sujet des questions foncières.

236. Interrogé sur l'importance du barreau, il a répondu qu'il y avait environ 21 avocats en activité, dont la moitié avaient leur cabinet privé. D'autre part, certaines personnes n'ayant pas le titre d'avocat mais possédant une certaine connaissance du droit coutumier samoan pouvaient être admises sur examen, à exercer pour le tribunal des terres et des droits fonciers.

D. Rencontre avec le Président et d'autres membres de la deuxième Commission du statut politique, le 14 juillet 1981

237. La Mission a rencontré le Président de la Commission et ceux de ses membres indiqués ci-après : le Président de la Chambre des représentants, le Secrétaire aux affaires samoanes, le grand chef du district occidental, le grand chef du district oriental et le Directeur de l'éducation.

238. Les membres de la Commission ont indiqué que la deuxième Commission du statut politique, comme celle qui l'avait précédée en 1969, avait fait une vaste enquête. Elle avait parcouru l'ensemble du territoire et s'était rendue dans les communautés samoanes aux Etats-Unis afin d'entendre les vues du plus grand nombre possible de Samoans américains et d'exprimer les vœux et aspirations de la majorité de la population lorsqu'elle formulerait ses recommandations. Après ces rencontres, la Commission s'était rendue dans d'autres territoires et pays insulaires afin d'en étudier les systèmes constitutionnels. Dans son rapport, qu'elle a présenté en 1979, la Commission a conclu, comme la précédente, que le statut politique actuel était celui qui répondait le mieux aux besoins actuels du territoire. Au départ, certains membres étaient favorables à l'acquisition de la nationalité américaine, mais cette tournée d'étude les avait convaincus que cette option risquait d'entraîner l'aliénation des terres. Mise à part la conclusion générale, selon laquelle aucun changement fondamental ne devait être effectué à l'heure actuelle, chaque commission avait formulé plusieurs recommandations précises. La plus importante de celles faites par la première Commission en 1969 tendait à ce que le Gouverneur et le Gouverneur adjoint soient élus par la population des Samoa américaines, recommandation qui avait fini par être appliquée huit ans plus tard. La deuxième Commission avait fait remarquer que le pouvoir de désigner le Chief Justice et les Associate Justices de la Haute Cour était entre les mains du Secrétaire à l'intérieur. Ayant fait valoir que cela n'avait plus lieu d'être puisque les Samoa américaines avaient un Gouverneur élu, la Commission avait recommandé que ce pouvoir soit transféré au Gouverneur, avec l'assentiment du Fono.

239. Les membres de la Commission se sont déclarés convaincus que ce changement constituerait une étape vers une plus grande autonomie locale et était donc souhaitable sur le plan constitutionnel. De surcroît, la population estimait que les décisions relatives aux terres ne devaient pas être prises par des juges qui n'étaient pas familiarisés avec les coutumes samoannes du fait qu'ils n'étaient pas originaires des îles. Il y avait eu récemment plusieurs différends fonciers et à cette occasion les matais intéressés n'avaient guère apprécié les décisions de la Haute Cour.

240. La Commission avait fait d'autres recommandations (voir par. 52), dont une tendant à créer, dans 10 à 15 ans, une troisième commission du statut politique qui réexaminerait la situation en tenant compte des faits nouveaux. Toutefois, le Président de la deuxième Commission a déclaré qu'à son avis les Samoa américaines devaient conserver indéfiniment leur statut politique actuel. Quiconque estimait qu'il y avait là une situation coloniale ne comprenait pas, en fait, la façon de voir des Samoans (fa'a Samoa). Un autre membre de la Commission a rappelé que lorsque la première Commission du statut politique avait distribué un questionnaire aux élèves des écoles secondaires en leur garantissant l'anonymat, 95 p. 100 s'étaient prononcés en faveur du statu quo de préférence à six autres formules possibles.

241. Les membres de la Commission ont expliqué que cette attitude était due au ferme attachement des Samoans à leurs traditions en matière de propriété foncière. Toutes les terres samoannes n'étaient pas des terres communales - dans le district occidental, environ 10 p. 100 des terres appartenaient à des particuliers - mais la Constitution contenait néanmoins une clause de protection générale qui limitait la propriété foncière aux ressortissants des Samoa américaines. Les Samoans attachaient la plus haute importance à cette restriction qui leur permettait de préserver leurs valeurs culturelles traditionnelles. En l'absence d'une telle clause, ils ne seraient pas en mesure de soustraire leur mode de vie original aux influences extérieures. Ils ont cité l'exemple de Hawaï où la population locale avait perdu peu à peu ses traditions par suite de l'aliénation de ses terres.

242. Sur d'autres points, en revanche, les membres de la Commission considéraient que les dispositions constitutionnelles actuelles n'étaient pas satisfaisantes. Certains souhaitaient, en particulier, qu'il soit mis fin au pouvoir qu'avait le Secrétaire à l'intérieur d'interdire des projets de loi adoptés par le Fono.

243. Un membre de la Commission a également émis des objections à la présence dans le territoire d'un contrôleur fédéral qui exerçait ses prérogatives indépendamment du Gouvernement du territoire. A son avis, les Samoans américains étaient suffisamment mûrs sur le plan politique pour n'avoir pas besoin d'un contrôleur qui leur dise comment dépenser les fonds fédéraux. Ce membre a recommandé que ce poste, de création récente, soit supprimé d'autant que le territoire avait son propre contrôleur. Il a admis, toutefois, que le contrôleur fédéral pouvait fournir certains avis techniques et qu'il pourrait, à ce titre, continuer d'exercer ses fonctions à temps partiel.

E. Entretien avec le Secrétaire aux affaires samoannes,
le 14 juillet 1981

244. H. A. U. Fuimaono, secrétaire aux affaires samoannes, a expliqué qu'au temps où le territoire était administré par la marine des Etats-Unis, son Bureau était connu alors sous le nom de Bureau des affaires indigènes.

245. Son Bureau était chargé de l'administration des districts et des villages et servait de liaison entre le Gouvernement du territoire et les autorités samoannes traditionnelles. Les relations entre ces deux hiérarchies étaient complexes. Ainsi, chaque district avait un gouverneur de district et un conseil de district. Le gouverneur du district était toujours un chef coutumier de rang élevé élu parmi les matais des régions traditionnelles.

246. A la différence des autres départements qui avaient à leur tête un directeur, le Bureau pour les affaires samoannes était dirigé par un secrétaire et était le seul département dont la création était stipulée dans la Constitution.

II. Fuimaono, lui-même chef coutumier de rang élevé, a indiqué que son Bureau était responsable, comme un ministère de l'intérieur, du bien-être de tous les Samoans et s'occupait de toutes les questions ayant trait à la protection sociale, à la santé, à l'assainissement, aux titres fonciers et familiaux. Tout différend relatif à un titre foncier ou familial devait, avant d'être jugé par la Haute Cour, être renvoyé au Bureau pour les affaires samoannes aux fins de conciliation. A la différence de ce qui se passe dans un tribunal, aucun avocat n'était autorisé à représenter les parties lors de l'audience et tous les intéressés avaient le droit d'être entendus. Il y avait normalement deux audiences distinctes, séparées par une période intérimaire de 60 jours pendant laquelle les parties au litige pouvaient essayer de s'entendre. Si, lors de la deuxième audience, le différend ne pouvait pas être réglé, l'affaire était renvoyée au tribunal.

247. Le Secrétaire aux affaires samoannes a indiqué qu'il était également consulté chaque fois qu'un groupe comprenant au moins cinq personnes originaires de l'Etat du Samoa souhaitait se rendre aux Samoa américaines. Cela permettait d'éviter environ 80 p. 100 des problèmes qui, autrement, risqueraient de surgir. Par ailleurs, le Secrétaire était également responsable des décisions intéressant les trois districts et les 53 villages des Samoa américaines. Il s'occupait, notamment, de l'alimentation en eau des villages, de la délivrance des permis pour la construction des routes ou des droits de passage et toute disposition législative intéressant la vie du village devait passer par lui avant d'être examinée par le Fono. Lorsqu'il avait examiné la mesure proposée, le Secrétaire pouvait soit recommander son adoption par le Fono, soit y mettre son veto.

248. Le chef Fuimaono a mentionné qu'il s'était présenté contre M. Coleman lors de l'élection du gouverneur. Toutefois, il ne regrettait pas que M. Coleman ait été élu. Il approuvait résolument la manière dont celui-ci présidait aux destinées des îles Samoa et l'appuyait pleinement.

249. Le Chef a indiqué qu'il était très intéressé personnellement à ce que l'enseignement dispensé aux jeunes Samoans soit axé sur l'autosuffisance et qu'il s'occupait de divers mouvements : Christian Youth Movement, Future Farmers of Samoa, W Club Movement, Boys Brigade et Girls Brigade.

250. Le chef Fuimaono a déclaré que la Constitution des Samoa américaines ne pourrait pas faire autorité aussi longtemps qu'une mesure quelconque prise par le Gouvernement samoan pourrait se heurter au veto du Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis. Cela dit, le traité de cession (Treaty of Cession) de 1900 avait été ratifié par le Congrès des Etats-Unis en 1929 et personne ne pouvait s'opposer à ses dispositions qui, entre autres, faisaient obligation au Gouvernement des Etats-Unis de respecter le régime foncier et les coutumes samoannes.

F. Entretien avec le Directeur de l'Office de la planification
du développement économique, le 14 juillet 1981

251. D'après M. J. Pereira, directeur de l'Office, le programme de développement quinquennal du territoire vise principalement à favoriser le développement équilibré des divers secteurs de façon à créer des emplois pour les Samoans et à orienter le territoire vers l'autosuffisance tout en préservant les structures et les valeurs culturelles de la société samoane. La tâche de l'Office est de déterminer les secteurs à développer, d'établir des priorités et des directives, de coordonner les activités des divers organismes intéressés et de rassembler toutes les données nécessaires. Au stade actuel, qui correspond à la première phase de planification coordonnée, le grand problème est la pénurie d'informations et le manque de personnel capable de rassembler des données.

252. Le Directeur a présenté à la Mission un tableau général de la situation dans chacun des cinq secteurs de l'économie dont s'occupe l'Office, tableau qui figure dans les paragraphes suivants. Il a indiqué que le programme de développement quinquennal du territoire comportait 47 projets représentant un coût total d'environ 23 millions de dollars. Il a déploré qu'au moment où les Samoa américaines avaient mis au point un programme coordonné de développement, elles allaient se trouver confrontées à une récession économique mondiale et à une diminution des fonds fédéraux mis à la disposition du territoire.

253. Agriculture : A l'heure actuelle, les Samoa américaines importent la majorité de leurs denrées alimentaires, principalement des Etats-Unis, de l'Etat du Samoa et d'autres îles du Pacifique Sud. Les légumes, qui pourraient être cultivés dans le territoire, étaient importés, à un coût souvent élevé, de régions aussi lointaines que la Nouvelle-Zélande ou Hawaï. Le taro, par exemple, était importé en grandes quantités de l'Etat du Samoa. Le gouvernement s'efforçait de réduire cette dépendance en encourageant les Samoa américaines à intensifier la culture du taro. Toutefois, d'après les études faites par l'Office de la planification, les cultivateurs des Samoa américaines auraient davantage intérêt à cultiver des produits qui se vendent cher, comme les fruits de la passion et d'autres variétés de fruits, qui poussent facilement dans le territoire et qui pourraient être expédiés aux Etats-Unis. Bien que la culture du taro soit très répandue aux Samoa américaines, il s'avérait plus économique d'importer ce produit de l'Etat du Samoa où son prix était moins élevé parce que la main-d'oeuvre y était moins chère. Les zones ainsi récupérées pourraient être utilisées avec profit pour la culture de légumes ou de fruits qui se vendent à un prix plus élevé.

254. Le Directeur a dit que les fruits de la passion étaient cultivés dans plusieurs îles du Pacifique Sud de sorte que la production combinée de ces îles pourrait justifier, pensait-on, la création d'une industrie de transformation aux Samoa américaines, d'autant que ce produit se vendait bien aux Etats-Unis.

255. Le gouvernement encourageait également le développement de l'élevage et subventionnait le coût des aliments pour animaux. Le Directeur a signalé, toutefois, qu'en raison de son isolement géographique et de la faible superficie des terres cultivables, la capacité de développement agricole du territoire était forcément limitée.

256. Pêche : Les deux conserveries de thon étaient très prospères et étaient en train d'élargir leur production. Il y a un an, Star Kist avait bénéficié d'un dégrèvement d'impôt portant sur sept ans, moyennant quoi la société avait investi

4 millions de dollars dans l'agrandissement de son usine. La société Van Camp se proposait elle aussi de développer sa capacité. Toutefois, les avantages que le territoire tirait des conserveries étaient limités dans la mesure où presque toute la pêche au thon était aux mains de pêcheurs étrangers dont les prises, représentant une valeur annuelle de 50 à 60 millions de dollars, étaient achetées par les conserveries. Certaines entreprises locales avaient acheté des bateaux de pêche équipés de lignes de fond, mais trois de ces bateaux étaient exploités sous contrat par des équipages étrangers.

257. Le Directeur a ajouté qu'en dehors de la pêche au thon, l'industrie halieutique locale était insuffisamment développée pour alimenter le territoire en poisson frais. Une grande partie du poisson consommé dans le territoire venait de Nouvelle-Zélande.

258. Il y avait à cela deux raisons : en premier lieu, il y avait peu de pêcheurs connaissant bien leur métier et la population locale ne s'intéressait guère à la pêche comme moyen de subsistance. En deuxième lieu, on manquait de capitaux. L'Office de la planification du développement avait demandé la mise sur pied d'un programme de formation destiné aux pêcheurs locaux. Quant à la possibilité d'obtenir des capitaux, le coût d'un bateau était d'environ 100 000 dollars et la Banque de développement des Samoa américaines, dont le rôle principal était de consentir des prêts au logement, n'était pas préparée pour financer ce type d'entreprise. L'Office s'était donc tourné vers d'autres sources de financement. Il s'était adressé au Département de l'intérieur afin d'examiner la possibilité d'une intervention du Congrès sous la forme, notamment, d'une demande auprès de la Banque mondiale.

259. Tourisme : Ce secteur de l'économie se heurte à une forte résistance de la part des chefs traditionnels qui craignent qu'un développement excessif du tourisme ne bouleverse le tissu culturel de la société samoanne. L'Office de la planification économique avait lancé une campagne destinée à montrer les avantages que le développement du tourisme aurait sur le bien-être général du territoire. Il faisait valoir en particulier le fait que le tourisme créerait de nouveaux emplois et éviterait l'émigration des jeunes qui actuellement se poursuit au rythme alarmant d'environ 600 par an. Un autre obstacle au développement du tourisme était le manque de loisirs organisés ou d'activités diverses. C'était la raison pour laquelle les touristes ne faisaient qu'un bref séjour dans le territoire. On s'efforçait de surmonter cet obstacle en présentant le territoire comme un centre de pêche sportive.

260. Le Directeur a indiqué que l'attitude de la population à l'égard du tourisme devait changer si l'on voulait créer un environnement plus accueillant pour les visiteurs et qu'il fallait libérer les fonds nécessaires pour installer des équipements adéquats.

261. Développement industriel : En 1974, le Gouvernement des Etats-Unis avait fourni des fonds pour créer un parc industriel à proximité de l'aéroport. La construction du parc s'était terminée en 1978 mais les premières industries légères (montage de montres et fabrication de vêtements) s'étaient soldées par un échec. Depuis lors, le parc s'était reconstitué : les 15 unités qui le composaient étaient occupées et le gouvernement cherchait à acquérir de nouveaux terrains pour l'agrandir. Le principal attrait de ce parc industriel résidait dans les tarifs douaniers préférentiels, les stimulants fiscaux et l'existence d'un service aérien régulier.

262. Développement régional : Jusqu'à récemment, les Samoa américaines avaient négligé leurs relations avec les pays voisins à cause de leurs liens étroits avec les Etats-Unis. Le gouvernement cherchait désormais à réparer cette erreur et à développer son commerce avec la région. Récemment, le Gouverneur avait organisé une mission commerciale qui s'était rendue dans des pays de la région du Pacifique dans le but d'examiner des problèmes matériels et d'échanger des informations et des connaissances. La mission commerciale avait montré que les Samoa américaines avaient tout à gagner à devenir un relais pour les marchandises qui étaient acheminées du Pacifique Sud vers les Etats-Unis et vice versa. Déjà, plusieurs groupes d'îles avaient constaté qu'il était meilleur marché d'acheter des produits des Etats-Unis par l'intermédiaire des Samoa américaines plutôt que directement sur le continent et ils profitaient également des tarifs douaniers préférentiels en vigueur aux Samoa américaines pour expédier leurs marchandises aux Etats-Unis à partir du territoire. Le gouvernement souhaitait vivement faire du territoire, qui dispose d'un excellent port, un centre pour le transbordement et le stockage en vrac des marchandises. C'est ce qui se faisait déjà, sur une échelle limitée, au dock pour containers. Le gouvernement avait obtenu des fonds des Etats-Unis pour élargir les docks et les travaux devaient commencer en août 1981. Des fonds destinés à améliorer la voie de chemin de fer maritime qui desservirait les grands thoniers à seine avaient également été obtenus.

263. Développement local : Les activités de l'Office dans ce domaine portent essentiellement sur la restructuration de l'économie locale. L'Office a mis au point un programme d'enseignement des techniques modernes destiné aux entrepreneurs locaux. Le régime foncier, qui ne permet pas aux banques d'accepter des terrains en garantie de prêts, les terrains étant pour la plupart des biens communaux qui ne peuvent être aliénés, constitue un obstacle au développement économique. Des négociations sont en cours en vue de prolonger la durée des baux de location des terrains de façon à ce qu'ils soient plus intéressants pour les banques. La banque principale est la Bank of Hawaii qui s'est installée dans le territoire en 1967. La American Samoa Bank a été créée en 1979. Le gouvernement gère la Banque de développement qui possède un capital total de 6 millions de dollars. Le territoire ne peut pas emprunter au Gouvernement des Etats-Unis mais il peut recevoir des dons.

264. Il y a environ 10 000 travailleurs actifs et le taux de chômage est de 12 p. 100. Le gouvernement, qui occupe 4 000 personnes, demeure le principal employeur. L'objectif de l'Office de la planification du développement est de diminuer le taux de chômage de 5 p. 100 d'ici à 1985. Le revenu par habitant est de 1 024 dollars.

265. Actuellement, le territoire a besoin de personnel qualifié. Il reçoit une aide dans ce domaine de la Commission du Pacifique Sud qui s'occupe de former des techniciens, en particulier des statisticiens.

266. Le Directeur a dit que le coût élevé de l'énergie électrique produite à l'aide du pétrole fournie par deux sociétés des Etats-Unis (Chevron et Amerest) était un obstacle au développement. La centrale, propriété du gouvernement, s'était détériorée et devait être remplacée. Cela représentait une lourde ponction sur les ressources publiques.

G. Visite de deux conserveries de thon le 15 juillet 1981

267. Le matin du 15 juillet, la Mission a visité deux conserveries de thon, situées dans le port de Pago Pago, voisines l'une de l'autre et appartenant toutes deux à d'importantes sociétés ayant leur siège sur le territoire métropolitain des Etats-Unis. Si l'on excepte les activités du gouvernement lui-même, ces deux conserveries sont la principale industrie primaire du Territoire, et produisent, selon les informations recueillies par la Mission, près de 10 p. 100 de la consommation de thon en conserve des Etats-Unis, soit pour 1980, plus de 4 millions de caisses, représentant 124,8 millions de dollars.

268. La plus importante des deux conserveries appartient à la société Star Kist, une filiale de la société J. R. Heinz Ltd., et l'autre à la société Van Camp Sea Food Company, une filiale de la société Ralston Purina Corporation. La Mission a appris qu'en 1981 environ 40 p. 100 des 1 200 employés de l'usine Star Kist et 500 des 800 employés de l'usine Van Camp étaient des étrangers, originaires pour la plupart des Samoa occidentales et de Tonga. Du fait que ces travailleurs étrangers ont tendance à envoyer une partie de leur salaire à l'étranger, la contribution des conserveries à l'économie locale est en conséquence limitée. On estime à 5 millions de dollars le montant des salaires payés par les deux conserveries à des employés locaux, à 15,7 millions de dollars les achats qu'elles effectuent sur place et à plusieurs millions de dollars les charges fiscales qu'elles acquittent. Si ces conserveries ne contribuent que de manière relativement limitée à l'économie locale, c'est dans une grande mesure parce que la plus grande partie de la pêche est assurée par des bateaux étrangers, de Corée ou de Taïwan, qui livrent leurs prises aux conserveries sans acquitter de taxes à l'importation. Les deux sociétés ont de plus bénéficié à diverses reprises d'exonérations fiscales (voir par. 90 et 115-116).

269. Leurs opérations aux Samoa américaines présentent pour ces deux sociétés à la fois des avantages et des inconvénients. D'une part, elles bénéficient d'une disposition de la réglementation douanière des Etats-Unis exonérant de droits de douane les marchandises importées, la valeur ajoutée aux Samoa américaines pour ces marchandises étant de 50 p. 100. En fait, la Mission a été informée qu'environ 80 p. 100 du prix f.o.b. en Californie représentaient la valeur ajoutée. Deuxièmement, elles bénéficient du fait que la réglementation qui exige que le thon livré sur le territoire continental des Etats-Unis soit transporté par des navires battant pavillon des Etats-Unis ne leur est pas applicable. Troisièmement, le salaire minimum dans le Territoire, qui était de 2,16 dollars de l'heure en 1980 et de 2,33 dollars de l'heure à l'époque où la Mission a effectué sa visite, est avantageux si on le compare au salaire minimum payé pour le même travail en Californie (5,63 dollars de l'heure en 1979). En contrepartie de ces avantages les deux sociétés doivent supporter le coût du transport de leur production jusqu'aux marchés et le coût des fournitures et produits nécessaires aux conserveries qui, pour la plupart, ne sont pas fabriqués sur place.

270. Au cours de ses entretiens avec les directeurs généraux des deux conserveries, la Mission a appris que les deux sociétés étaient en train d'agrandir leurs installations ou avaient l'intention de le faire, sur la base d'accords les faisant bénéficier d'une exonération fiscale conclue dans le cadre de l'Industrial Incentives Act. Aux termes de cette loi, la création ou l'expansion d'une entreprise industrielle peut donner lieu à la délivrance de certificats d'exonération fiscale pour des périodes pouvant aller jusqu'à 10 ans, ou au renouvellement de tels certificats, à condition que l'entreprise créée satisfasse à certaines conditions, et notamment qu'elle contribue à la promotion de la croissance économique du Territoire. La société Star Kist a déjà bénéficié d'un certificat d'exonération fiscale pour

toute la partie de sa production annuelle dépassant 30 000 tonnes.

Ce certificat est valable sept ans et prévoit que pendant cinq ans, toute la production au-delà de 30 000 tonnes est exonérée d'impôts; au cours de la sixième année, cette exonération sera ramenée à 75 p. 100; et au cours de la septième et dernière année, elle sera réduite à 50 p. 100. La société Van Camp négocie actuellement pour bénéficier des mêmes conditions.

271. La Mission a été informée que le gouvernement estimait que les termes de ces accords seraient avantageux pour le Territoire dans la mesure où ils contraignaient les sociétés à payer des impôts sur un quota de 30 000 tonnes chacune ^{4/}. Les deux sociétés ont néanmoins dû demander que la règle qui veut que 75 p. 100 de la main-d'oeuvre soit constituée de résidents des Samoa américaines ne leur soit pas appliquée. Elles ont indiqué à la Mission qu'elles étaient obligées d'employer des étrangers du fait que les Samoans américains répugnaient à accepter un travail qu'ils trouvaient dur et désagréable. La même attitude existait à l'égard des bateaux de pêche qui fournissaient les conserveries. Comme la plus grande partie du thon est pêché loin des côtes, 2 p. 100 seulement étant pêchés dans la limite des 200 milles marins, les bateaux de pêche restent en mer pour de longues périodes. Les conditions de vie sur ces petits bateaux de pêche sont extrêmement pénibles et les deux ressortissants du Territoire qui ont acheté de tels bateaux en ont confié l'exploitation à des sociétés étrangères. De l'avis des directeurs des deux conserveries, il était peu probable que des Samoans acceptent en plus grand nombre de travailler sur les nouveaux chalutiers d'un coût de plusieurs millions de dollars récemment acquis, et dont l'un était à quai lorsque la Mission a rendu visite à la société Star Kist.

272. Les directeurs généraux des deux sociétés ont déclaré que leurs activités étaient exclusivement liées au thon, bien que le directeur de la société Star Kist ait indiqué que sa société achetait d'autres espèces de poissons (notamment du wahoo) destinées au marché local des Samoa américaines. Les sociétés n'étaient pas équipées pour traiter les autres espèces de poissons vivant dans la zone de pêche contrôlée du Territoire.

273. Bien qu'aucun syndicat n'existe dans ces deux sociétés, leurs dirigeants ont déclaré que les relations employeurs-employés et les conditions de travail y étaient relativement satisfaisantes. Le salaire minimum est fixé par les équipes d'inspection du FLSA et s'échelonne actuellement entre 2,33 dollars de l'heure pour les employés les moins qualifiés et 4,50 dollars de l'heure. Les employés des deux sociétés bénéficient des congés payés, d'un régime de retraite et d'indemnisation en cas d'accident du travail, bien qu'il n'y ait pas d'assurance-maladie du fait que les soins médicaux sont dispensés gratuitement aux résidents du Territoire à l'hôpital gouvernemental.

274. Les directeurs des deux sociétés ont également déclaré à la Mission qu'ils poursuivaient un programme actif de formation et d'apprentissage; la société Star Kist, par exemple, a signalé qu'elle ne comptait parmi ses 1 200 employés qu'environ huit techniciens supérieurs originaires du territoire métropolitain des Etats-Unis et qu'elle employait des Samoans américains à tous les niveaux, y compris à la direction générale. Le directeur de la société Star Kist a déclaré

^{4/} Aucune donnée n'a été fournie à la Mission en ce qui concerne l'impôt fédéral sur le revenu payé par les sociétés et rétrocédé au Territoire. Néanmoins, le montant total de l'impôt sur les sociétés est passé de 4,7 millions en 1977 à 9,4 millions en 1980.

qu'environ sept Samoans américains suivaient actuellement un programme de formation aux Etats-Unis grâce à des bourses de la société. Une formation dans l'entreprise était dispensée aux employés susceptibles d'assumer des fonctions d'encadrement. Les deux sociétés ont également signalé qu'elles avaient doté leurs installations d'un système de filtrage destiné à réduire la pollution atmosphérique occasionnée par les conserveries. Le directeur général de l'usine de la société Van Camp était particulièrement fier des résultats obtenus par son usine en matière de sécurité. (L'usine s'est récemment vue décerner une récompense pour avoir fonctionné pendant un million d'heures/hommes sans un seul accident du travail.)

275. Les conserveries produisent actuellement du thon en boîte destiné aussi bien à la consommation humaine qu'à la consommation animale (pour cette dernière, sous forme d'aliments pour animaux domestiques) et également de la poudre de poisson, qui entre dans la composition des aliments pour animaux ou est utilisée comme engrais. La société Star Kist a déjà doublé la longueur de sa jetée d'embarquement en vue de l'augmentation de sa production et la société Van Camp à l'intention de lancer un programme d'équipement pour 10 millions de dollars, qui comprendra la construction d'une chambre froide supplémentaire d'une capacité de 3 000 tonnes, dès que le certificat d'exonération fiscale de sept ans qu'elle a demandé lui aura été accordé.

H. Rencontres avec le directeur de la Marine Railway Authority et avec des fonctionnaires du Département de l'administration portuaire le 15 juillet 1981

276. Le directeur de la Marine Railway Authority a déclaré que l'organisme qu'il dirige a pour rôle d'assurer la liaison entre le Gouvernement des Samoa américaines et la flotte de pêche. Les installations se composent d'une cale de lancement et d'équipements connexes permettant la réparation de bateaux jusqu'à 1 000 tonneaux. L'Authority a été créée par décret pour assurer les services dont a besoin la flotte de pêche. Elle fonctionne pour un bénéfice minimum (6 p. 100). Elle est équipée de manière à pouvoir réaliser d'importants travaux de réparation sur le Territoire, notamment en ce qui concerne l'hôpital, la station de télévision, le générateur, etc.

277. Le directeur de l'Authority a également informé la Mission qu'il était prévu de développer les installations existantes par la construction d'une cale de lancement destinée aux bateaux d'une capacité de 3 000 tonneaux, ce qui permettra à l'Authority d'assurer l'entretien des chalutiers qui fournissent les conserveries. La Marine Railway Authority emploie actuellement 130 personnes et les salaires y sont d'environ 3,50 dollars de l'heure, le salaire minimum étant de 1,97 dollar de l'heure. Le total des salaires versés annuellement s'élève à un million de dollars. L'Authority dispense des cours de formation au métier de soudeur. Elle finance également la formation de deux personnes par an à Hawaï.

278. Selon son directeur, l'objectif de l'Authority est d'assurer le maintien de la flotte de pêche dans le Territoire, et de développer sa capacité de manière à pouvoir rivaliser avec les autres entreprises de réparation de bateaux existant dans la région. Si l'on en juge par le volume de ses activités, la Marine Railway Authority jouit d'une bonne réputation parmi les propriétaires de bateaux. Elle assure la fonctionnement du seul atelier de mécanique du Territoire.

279. En quittant la Marine Railway Authority, la Mission s'est rendue au Département de l'administration portuaire. Elle a appris que le Département, outre le bureau du directeur, se composait de trois divisions. Ces divisions sont les suivantes :

280. Douanes : Depuis que les Samoa américaines sont devenues un port franc en juin 1967, on a supprimé les droits de douane sur tous les articles de luxe pour permettre aux commerçants locaux d'importer des biens en plus grande quantité et à des prix moindres. Les droits d'excise sur un petit nombre d'articles ont été maintenus. La Division des douanes est chargée de l'établissement et de la collecte des droits d'excise, de l'enregistrement; elle établit des rapports statistiques à l'intention des autorités compétentes et signale au directeur tous les problèmes qui peuvent se poser (médicaments et courrier).

281. Division de la capitainerie : Cette division est chargée du pilotage, du remorquage, de l'accostage, de l'amarrage et du désamarrage. Elle assiste les organes gouvernementaux dans leurs programmes destinés aux îles extérieures, assure l'entretien des moyens de transport maritime du gouvernement et se charge de toutes les activités sur le front de mer. Cette division assure également les transports de carburant à Manua et aux îles Cantres.

282. Aéroport : L'aéroport international de Pago Pago est le deuxième port d'entrée du Territoire. Son financement est assuré par les revenus provenant de la taxe d'atterrissage, des droits de stationnement, de la location des installations de l'aéroport et d'autres sources liées aux transports aériens. L'aéroport se trouve à environ sept miles de Pago Pago et s'étend sur une superficie de 500 acres. Il dispose de deux pistes et n'est pas considéré comme un aéroport d'escale. Il dessert Honolulu, Papeete, Auckland, Sydney, Apia, Nandi et Tonga avec environ 16 vols par jour au total.

283. Le Directeur de l'Administration portuaire a exposé les projets de développement de son département. Les docks qui s'étendent actuellement sur 400 pieds doivent être agrandis jusqu'à 1 200 pieds pour un coût de 5,5 millions de dollars. Le Directeur a également informé la Mission de visite que les opérations de transbordement, si importantes pour l'économie du Territoire, avaient déjà commencé avec Tonga, les îles Cook et Nioué. Il estimait le total des droits de douane et des droits portuaires à quelque 4 millions de dollars et 1,6 million de dollars respectivement. L'Administration emploie près de 150 Samoans américains ainsi que quatre employés contractuels des Etats-Unis.

I. Réunion publique tenue le 16 juillet 1981

284. Dans la matinée du 16 juillet, la Mission a assisté à une réunion publique destinée à lui permettre de recueillir les vues de l'ensemble de la population. En fait, la plupart des personnes qui ont pris la parole étaient des Matais, ou chefs, car une coutume samoane veut que ce soit le chef qui prenne la parole au nom de son village. Douze des treize orateurs qui se sont adressés à la Mission étaient des chefs et tous, sauf un, se sont déclarés satisfaits du statut politique actuel des Samoa américaines et ont estimé qu'il ne devrait pas être modifié. De l'avis général, qui s'est exprimé par la voix du grand chef de Tutuila et Manu'a, l'un des plus hauts dignitaires de la société samoane, les vues dont le membre de la Deuxième Commission du statut politique et du Fono a fait part à la Mission reflétaient pleinement les vœux de la population des Samoa américaines. Plusieurs orateurs ont fait observer que la population restait libre de choisir un autre statut, y compris l'indépendance, au cas où elle changerait d'opinion à l'avenir.

285. Le seul orateur qui n'était pas du même avis, également un chef, a convenu que les Samoans entretenaient de bonnes relations avec les Etats-Unis. Mais il a déclaré que s'il partageait antérieurement l'opinion de la majorité, à savoir que le Territoire devait maintenir ses liens actuels avec les Etats-Unis, il était maintenant favorable à l'indépendance. Il s'est plaint que les Etats-Unis avaient utilisé le

Territoire depuis plus de 50 ans mais avaient fait très peu pour développer son économie. Aucune aide d'urgence n'avait été accordée après le cyclone de 1966, le système scolaire était encore inadéquat et la dépendance du Territoire à l'égard des importations alimentaires était très importante. Des efforts accrus devraient être faits pour développer l'industrie des conserves de poissons et le Gouvernement des Etats-Unis devrait indemniser les Samoa américaines pour sa négligence à leur égard.

286. A la suite de cette réunion, les membres de la Mission ont été invités à un déjeuner donné par la Chambre de commerce des Samoa américaines, au cours duquel un échange informel de vues a eu lieu.

J. Entretiens avec des fonctionnaires du Département de l'éducation, tenus le 17 juillet 1981

287. Le 17 juillet au matin, la Mission s'est rendue au Département de l'éducation où elle a eu des entretiens avec le Directeur, Mme Mere T. Betham, et des hauts fonctionnaires du Département. La Mission a également visité le Centre d'éducation préscolaire de Fagatogo, où elle a eu un entretien avec le Dr Betty K. Johnston, fondatrice et gestionnaire de l'établissement, et l'école élémentaire Matafo'o, à Faga'alu, où elle a rencontré des membres du personnel enseignant et assisté à un cours d'été d'enseignement artistique destiné aux enfants faisant preuve de dispositions particulières dans ce domaine.

288. Mme Betham a indiqué que l'enseignement était obligatoire aux Samoa américaines pour tous les enfants âgés de six à dix-huit ans, à moins qu'ils ne soient excusés ou exclus pour un motif valable par le Directeur de l'enseignement. Ceci signifie qu'en dehors des quelque 2 000 enfants inscrits dans les huit écoles privées payantes gérées par les organisations religieuses en vertu d'une autorisation du Département de l'enseignement, tous les enfants de la population du Territoire, qui s'accroît rapidement, sont inscrits dans un établissement d'enseignement public.

289. Les écoles publiques dispensent un enseignement gratuit de la petite enfance (de trois à cinq ans) jusqu'à l'âge de 18 ans, divisé en huit classes élémentaires et quatre classes secondaires. En outre, le Département de l'éducation est tenu aux termes de la loi de dispenser gratuitement un enseignement approprié à tous les enfants handicapés, de leur naissance jusqu'à l'âge de 21 ans, dans le cadre des établissements publics ou, le cas échéant, dans le cadre d'un centre d'enseignement spécial situé à Utulei.

290. Les programmes et les normes d'enseignement sont établis par le Département pour les écoles publiques comme pour les écoles privées. Il n'y a pas d'examens pour passer d'une classe à une autre. Le Département utilise néanmoins des tests portant sur les programmes et fait passer aux élèves le test standardisé d'aptitude (SAT) et l'examen d'anglais en tant que langue étrangère, afin de contrôler l'efficacité des méthodes d'enseignement. Mme Betham a déclaré que le Département évitait de comparer les niveaux atteints par les enfants du Territoire et ceux du continent car le niveau d'un enfant qui a appris l'anglais en tant que seconde langue était nécessairement inférieur à celui d'un enfant dont l'anglais est la langue maternelle.

291. Pour ce qui est des programmes, Mme Betham a expliqué qu'on enseignait aussi bien le samoan que l'anglais dans les écoles publiques et que, de ce fait, les autres langues étrangères n'étaient enseignées au niveau secondaire que dans une mesure limitée. L'enseignement de l'histoire dans les écoles élémentaires porte

principalement sur l'histoire de la région du Pacifique; au niveau secondaire, cet enseignement englobe l'histoire mondiale. L'histoire comparative n'est enseignée qu'au niveau des classes terminales. Mme Betham a déclaré que les Samoans étaient fort désireux de s'instruire et qu'en conséquence, il y avait très peu d'échecs, et la plupart des étudiants désiraient poursuivre leurs études, si possible pour accéder à l'enseignement supérieur à Hawaï ou sur le continent. L'objectif du Département était de dispenser aux enfants le meilleur enseignement possible sans tenter de les diriger vers des métiers spécifiques. Il n'y avait guère besoin de formation préuniversitaire car les deux premières années de cours au Community College consistaient en fait en un enseignement général correspondant aux deux premières années du niveau du baccalauréat. C'est seulement dans certains domaines particuliers, par exemple pour la préparation d'études juridiques, qu'un enseignement spécialisé était dispensé dans le Territoire. Mme Betham a déclaré qu'un grand nombre des diplômés de l'enseignement secondaire poursuivaient leurs études au Community College. Les étudiants qui ne pouvaient, en raison du niveau de revenus de leur famille bénéficier des bourses fédérales d'enseignement général (Basic Education Grants), se voyaient verser par le Département de l'éducation une allocation annuelle de 500 dollars destinés à couvrir une partie des frais de scolarité au Community College. Les étudiants souhaitant continuer leurs études dans une université des Etats-Unis, en général à l'Université d'Hawaï, pouvaient bénéficier de bourses d'un montant de 4 000 dollars par an, qui suffisaient à couvrir leurs frais de résidence et de scolarité. Environ 170 étudiants étaient titulaires de telles bourses.

292. Mme Betham a déclaré qu'une des principales priorités de son département était d'accroître le nombre des enseignants pleinement qualifiés. Jusqu'à 1961, l'année d'entrée en fonction du gouverneur Lee, le système d'enseignement était extrêmement arriéré et la plupart des enseignants samoans n'avaient reçu qu'une formation minimale. Face à la croissance rapide de la population, le Gouverneur avait fait appel à l'enseignement audio-visuel dans un effort pour obtenir des résultats rapides. Le recours à l'enseignement audio-visuel n'avait pas abouti aux résultats désirés pour diverses raisons, et ce n'est que dix années plus tard que le système d'enseignement public est revenu à des méthodes d'enseignement plus traditionnelles. Le nombre des enfants d'âge scolaire avait presque doublé entre 1961 et 1981, et il continuait à s'accroître rapidement. A l'heure actuelle, près d'un tiers de la population fréquentait un établissement d'enseignement. Cette situation avait nécessité une augmentation d'environ 120 p. 100 du personnel enseignant. Malgré cela, en dehors de quelques professeurs de langue samoane, il n'y avait dans les classes que très peu d'enseignants qui ne possédaient au moins un diplôme équivalent à la première partie de licence. En application de la loi sur la formation des enseignants (Teacher Training Act), le Gouvernement fédéral avait, en 1980 et 1981, alloué au Territoire des crédits destinés à financer la formation des enseignants en cours d'emploi. Ces crédits étaient utilisés pour financer les programmes actifs du Département en matière de formation en cours d'emploi, qui comprenaient notamment l'allocation aux enseignants et aux conseillers pédagogiques de bourses leur permettant de poursuivre leur formation professionnelle aux Universités d'Hawaï et de l'Orégon. Environ 93 enseignants, pour la plupart d'écoles élémentaires, avaient été admis à préparer un diplôme de Bachelor of Arts dans le cadre d'un programme mené par l'Université d'Hawaï, qui envoyait des instructeurs pour assurer cet enseignement à mi-temps dans le Territoire. D'autres enseignants, ainsi que des administrateurs suivaient des cours en vue d'un Master degree à l'Université d'Hawaï. Près de 90 p. 100 du personnel enseignant du Territoire étaient des Samoans formés aux Samoa. D'autres cours de formation continue en cours d'emploi étaient dispensés aux enseignants titulaires d'un diplôme de Bachelor of Arts.

293. A la question de savoir si la réduction des fonds fédéraux consacrés au programme bilingue/biculturel affecterait le territoire, Mme Betham a répondu qu'il n'en serait rien, car l'institution d'un système de financement global, aux termes de l'Omnibus Territories Act, autorisait une flexibilité considérable dans l'utilisation des ressources. Elle a déclaré qu'un effort important avait été consacré à l'élaboration de manuels scolaires en Samoan ou spécifiquement destinés aux Samoa.

K. Rencontre avec le Directeur et d'autres fonctionnaires du
Département des ressources en main-d'oeuvre le
17 juillet 1981

294. Le Directeur du Département des ressources en main-d'oeuvre a décrit les activités de son département, qui est l'organisme central pour l'emploi dans les Samoa américaines et qui a un effectif de plus de 4 000 fonctionnaires, soit plus de 60 p. 100 de la main-d'oeuvre totale du territoire. Le Département s'occupe de la formation des fonctionnaires et de leur régime des pensions, ainsi que du programme d'assurances en cas d'accident du travail. Il est également chargé d'appliquer les politiques fédérales concernant la fonction publique, notamment les programmes en faveur des groupes désavantagés, etc. Le Département s'occupe, sur le plan administratif, des fonctionnaires des services judiciaires, mais le recrutement et le licenciement de ces fonctionnaires incombe au Chief Justice.

295. Le Directeur a déclaré à la Mission qu'en 1981, le Département ne recevrait que 340 000 dollars de crédit fédéraux, au lieu de 1,7 million prévu avant les compressions budgétaires décidées par le Gouvernement fédéral. Le principal problème du territoire était que presque tous les habitants des Samoa américaines souhaitaient, si possible, travailler pour le gouvernement. Le Département devait trouver des emplois pour toutes les personnes qui revenaient dans le territoire à la fin de leur formation à l'étranger, ce qui prenait généralement de deux à trois mois. Il arrive que le Département puisse fournir au secteur privé des personnes qualifiées, ou à défaut proposer des candidats possibles, puisqu'il n'y a pas d'autre agence pour l'emploi.

296. Les Samoa américaines souffrent d'une pénurie aiguë de personnel qualifié tel qu'ingénieurs, médecins, enseignants, infirmières diplômées, comptables et psychologues. On manque également de personnel administratif. La Division de la formation du Département des ressources en main-d'oeuvre centralise toutes les demandes de formation émanant du gouvernement et organise une formation en cours d'emploi. En 1980, on a formé 680 employés de bureau, y compris du personnel d'encadrement. Grâce à ces programmes de formation, on commence à améliorer la qualification de la main-d'oeuvre.

297. Le Département fixe le barème des traitements en fonction des crédits budgétaires. Quatre entreprises publiques - Marine Railway, Electric Utility, Telecommunications et le magasin d'alcools géré par le gouvernement - ne sont pas assimilées à des services publics au sens traditionnel et appliquent les règlements et réglementations du secteur privé.

298. Il n'existe pas de département du travail dans l'administration des Samoa américaines et cette fonction est exercée par le Département des ressources en main-d'oeuvre. Ce dernier envisage de créer un département des services communitaires pour aider le secteur privé. Le Département recrute outremer des fonctionnaires contractuels, dont 221 travaillent actuellement aux Samoa américaines. Mais comme les salaires sont inférieurs à ceux des Etats-Unis, ce type de recrutement présente des difficultés (le traitement des médecins, par exemple, est limité à 33 000 dollars au maximum). Le territoire n'a pas de directeur médical et quand la Mission de visite s'est rendue dans le territoire, il n'existait pas de ressortissant des Samoa américaines possédant le diplôme de docteur en médecine, bien qu'il y ait plusieurs cabinets médicaux, que six étudiants en médecine soient en train d'achever leurs études aux Etats-Unis et que deux d'entre eux aient obtenu leur diplôme.

299. L'âge de la retraite obligatoire est de 65 ans, et celui de la retraite volontaire de 55 ans après 30 années de service. On compte 226 fonctionnaires à la retraite inscrits sur les registres du Département des ressources en main-d'oeuvre. Il n'y a pas de syndicat de la fonction publique, mais les fonctionnaires peuvent constituer des associations pour étudier les problèmes et faire des recommandations au Département des ressources en main-d'oeuvre. Les cas de discrimination sont examinés par un conseil pour l'égalité des possibilités d'emploi.

L. Réunion avec le Directeur de la santé et d'autres fonctionnaires des services de santé le 17 juillet 1981

300. Au cours de sa réunion avec le Directeur de la santé, au Lyndon B. Johnson Memorial Hospital, la Mission a été informée qu'aux Samoa américaines, le système de santé relevait du gouvernement. Le Département de la santé comprend deux divisions principales, l'hôpital et la Division des services de prévention sanitaire, dont le personnel est constitué de Samoans (pour plus de 35 p. 100) et d'un petit nombre d'expatriés originaires essentiellement des Etats-Unis. Il n'y a pas de médecine privée aux Samoa américaines, bien qu'il n'y ait pas de disposition qui l'interdise. Il semble que cela tienne essentiellement au fait que les soins médicaux fournis à l'hôpital sont suffisants. Le Directeur a déclaré que le recours à la "médecine traditionnelle" se développait partout et entraînait souvent des complications médicales et même des décès.

301. Tous les ressortissants des Samoa américaines et tous les étrangers qui remplissaient les conditions requises pour avoir le droit de résider dans le territoire avaient droit aux soins médicaux gratuits.

302. La tuberculose et la lèpre, qui étaient les deux plus gros problèmes de santé publique, ont été maîtrisées. Le nombre des décès dus aux maladies transmissibles a beaucoup diminué et aujourd'hui les taux de mortalité sont équivalents à ceux des pays développés. Au cours des dix dernières années, les principales causes de mortalité aux Samoa américaines ont été : maladies de coeur, accidents, cancer, maladies cérébro-vasculaires, obstruction chronique des voies respiratoires, emphysème, hypertension et diabète.

303. Entre 1971 et 1975, l'espérance de vie était de 68,2 ans contre 72,8 en moyenne aux Etats-Unis. La mortalité infantile atteignait 18,1 p. 1 000 naissances vivantes pour la période 1976 à 1978, contre 14,1 p. 1 000 aux Etats-Unis. Le taux de natalité aux Samoa américaines, l'un des plus élevés du monde, atteignait 35,4 p. 1 000 contre 15,4 p. 1 000 aux Etats-Unis.

304. Le Directeur de la santé s'est déclaré préoccupé par la réduction récente des crédits fédéraux qui, selon lui, aura des conséquences sur le service de santé publique aux Samoa américaines; son objectif sera donc d'assurer le maintien à leur niveau actuel des services actuellement offerts plutôt que de les améliorer. Le territoire a également des problèmes pour recruter des spécialistes, puisqu'il faudrait leur fournir des instruments et une aide technique d'un coût élevé. Il n'y a pas assez de malades pour justifier la présence de spécialistes à temps complet. On a également du mal à recruter des spécialistes à cause des salaires peu élevés qui leur sont proposés et des mauvaises conditions de logement dans le territoire.

305. Le Community College assure la formation des aides-soignantes et va entreprendre un programme de formation d'infirmières diplômées. L'hôpital n'est pas agréé par le programme Medicare aux Etats-Unis, mais on est en train d'améliorer les installations pour qu'il puisse être agréé. Les frais d'admission à l'hôpital sont passés de 50 cents à 5 dollars.

306. Il existe également trois dispensaires, un dans chaque district de Tutuila et un autre sur l'île d'Ofu.

307. L'Organisation mondiale de la santé fournit une assistance aux Samoa américaines par l'intermédiaire de programmes de formation, mais le Directeur de la santé souhaiterait recevoir une aide plus importante. Cinq ou six ressortissants des Samoa américaines font des études de médecine aux Etats-Unis, mais il est peu probable qu'ils reviennent dans le territoire à la fin de leurs études.

308. La Mission a ensuite visité l'hôpital, où elle a pu voir les installations prévues pour le traitement de plusieurs maladies, ainsi que la maternité, le service de radiologie, les machines de dialyse rénale, etc.

M. Visite au Community College le 17 juillet 1981

309. Dans l'après-midi, la Mission s'est rendue au Community College des Samoa américaines, où elle a rencontré le Président, Mme Saeu L. Scanlan, et le doyen chargé de l'enseignement, M. Michael Henderson.

310. La Mission a été informée que le Community College avait été fondé il y a dix ans pour permettre aux étudiants qui souhaitaient compléter leur formation générale avant d'entrer dans un établissement universitaire ayant un cycle de quatre ans d'obtenir le grade de Associate of Arts, au bout de deux années d'études. Le College est gratuit, à l'exception de certaines dépenses accessoires, et il est ouvert à tous en ce sens que toute personne âgée d'au moins 18 ans et/ou possédant un diplôme d'études secondaires peut s'inscrire. Les candidats qui ne possèdent pas la formation nécessaire pour suivre un enseignement de type universitaire sont orientés vers des cours pour adultes. Quatre-vingt-dix pour cent environ des étudiants qui entrent au collège ont besoin d'un enseignement correctif en anglais

ou en mathématiques avant de pouvoir suivre les cours. La Mission a été informée que le nombre des étudiants avait beaucoup augmenté ces dernières années pour atteindre, en 1980, 976 étudiants inscrits dans les cours de type universitaire et 280 étudiants participant au programme d'enseignement pour les adultes. On pense que le nombre d'inscriptions ordinaires dépassera 1 000 d'ici 1982. L'an dernier, 65 étudiants ont reçu le grade d'Associate of Arts et 21, des certificats d'aptitude.

311. A partir de 1981, le College remplacera son cours de formation pédagogique de deux ans conduisant au grade d'Associate of Arts par un cycle d'études complet de quatre ans conduisant au grade de Bachelor of Arts. Ce programme, exécuté en coopération avec l'Université d'Hawaï, comprendra deux années de formation au College, suivies de deux autres années à l'Université.

312. Le College a également décidé de réorganiser son programme de base en proposant trois filières : la première conduisant au grade d'Associate of Arts et offrant essentiellement un cours de culture générale en vue du transfert à l'Université; la deuxième conduisant à un nouveau grade d'Associate of Science destiné en partie à des étudiants qui souhaitent recevoir une formation professionnelle sans aller forcément à l'Université; et la troisième, un certificat d'aptitude de caractère purement professionnel.

313. En 1982, le College a également l'intention de lancer un programme de formation en matière de soins infirmiers menant à un diplôme, en coopération avec l'hôpital. Il s'agirait d'un cours d'une durée de deux ans, avec une troisième année pour les étudiants présentant les aptitudes nécessaires.

314. En prévision de l'expansion décrite ci-dessus, le College a achevé récemment un grand programme de construction d'un montant de 3,9 millions de dollars. Le College dispose désormais de locaux spacieux, d'une bibliothèque de plus de 15 000 volumes et d'un terminal de communications par satellite (Pan Pacific Education and Communication Experiments by Satellite - PEACESAT) qui le relie aux établissements d'enseignement de 12 pays du bassin du Pacifique.

315. La Mission a été informée que les principales disciplines enseignées au College étaient la comptabilité, l'administration des affaires, les techniques de secrétariat, les soins infirmiers, la formation pédagogique, le droit (administration de la justice), la construction, la mécanique automobile et la bibliothéconomie. En général, les étudiants considèrent que les emplois de bureau sont plus prestigieux que les travaux manuels.

N. Visite aux îles de Manu'a le 18 juillet 1981

316. La Mission est partie tôt le matin, par avion, vers le groupe d'îles de Manu'a, situé à 100 km environ à l'est de Tutuila. Elle s'est rendue successivement dans les îles de Ta'u, d'Olosega et d'Ofu. Sur la première île, elle a rencontré les Fonos (Législatures) des comtés traditionnels de Ta'u, Fitiuta et Falcasao, et à Ofu et à Olosega elle a inspecté les dégâts provoqués par un gros raz de marée qui a détruit une école et un petit hôtel.

317. Dans tous les villages, la Mission a été très bien accueillie et les matais (chefs de famille) ont écouté avec courtoisie les membres de la Mission. En réponse aux questions qui leur ont été posées, ils ont exprimé sans équivoque leur désir de rester liés aux Etats-Unis et de conserver leur statut politique actuel.

318. Sur l'île d'Olosega, la Mission a été saisie d'une demande de réparation ou de remplacement d'une jetée provisoire - la seule de l'île - qui avait été gravement endommagée par le raz de marée.

319. Le lendemain, le dimanche 19 juillet, la Mission a été reçue par le chef Fuimaono, secrétaire aux affaires samoanes, et elle a eu l'occasion de rencontrer le Fono du village.

O. Réunion avec les étudiants le 20 juillet 1981

320. Pendant toute sa visite aux Samoa américaines, la Mission a constaté que la plupart des personnes qu'elle rencontrait étaient des adultes et qu'elle avait très peu d'occasions d'entendre le point de vue des jeunes Samoans. Ceci s'explique en partie par la coutume samoane qui veut que les matais parlent pour les membres de leur famille et en partie par le fait que les écoles étaient fermées pour les vacances.

321. A sa demande, la Mission a toutefois rencontré un petit groupe d'étudiants, notamment des étudiants du Community College, ainsi que le Directeur de l'éducation religieuse de la London Missionary Society.

322. Les étudiants se sont déclarés surtout préoccupés par les possibilités d'emploi limitées dans le territoire et par l'impossibilité pour les diplômés des universités du continent de trouver un emploi satisfaisant à la fin de leur formation. Ils craignaient toutefois que certaines formes de développement, telles que le tourisme, aient des effets néfastes sur le mode de vie aux Samoa, à moins d'être contrôlées rigoureusement. Un étudiant a expliqué que le peuple des Samoa américaines était déchiré entre les besoins créés par une société fondée sur l'argent et son désir de préserver le mode de vie samoan. Selon lui, la poussée technologique finirait par compromettre le système social samoan.

P. Entretien avec le Gouverneur, le 20 juillet 1981

323. Après avoir adressé au Gouverneur ses remerciements pour l'aide et la coopération que les autorités gouvernementales avaient accordées à la Mission, le Président a déclaré qu'il aimerait connaître l'opinion du Gouverneur sur un certain nombre de questions soulevées à l'occasion de différents entretiens.

324. Tout d'abord, lorsque la Mission avait rencontré les membres de la seconde Commission temporaire d'étude du statut politique, on avait mentionné les recommandations de la Commission auxquelles il n'avait pas encore été donné suite. La Commission avait en effet recommandé : a) de retirer au Secrétaire à l'intérieur le pouvoir de s'opposer aux lois adoptées par la Législature et b) de transférer du Secrétaire à l'intérieur au Gouverneur élu le droit de nommer le Chief Justice et les Associate Justices de la Haute Cour. Le Président a également demandé au

Gouverneur ce qu'il pensait de la proposition visant à supprimer le poste récemment créé de Contrôleur fédéral chargé de vérifier l'utilisation des crédits fédéraux.

325. Le Gouverneur a répondu qu'il avait discuté des recommandations a) et b) susmentionnés avec le Secrétariat à l'intérieur mais que celui-ci ne s'était encore officiellement prononcé au sujet d'aucune de ces recommandations.

326. En ce qui concerne la nomination des juges de la Haute Cour, le Gouverneur tendait à partager le point de vue de la Législature. Son prédécesseur, qui avait adopté une attitude extrêmement prudente au sujet du transfert de ces pouvoirs, avait même insisté pour que ce soit le Secrétaire à l'intérieur qui nomme l'Attorney General (Procureur général). Le gouverneur Coleman était quant à lui d'un avis différent. Il avait par exemple insisté, à la suite de son élection, pour que le Gouverneur ait le droit de choisir son conseiller juridique, car l'Attorney General était appelé non seulement à conseiller le Gouverneur, mais dans certains cas, à le défendre en justice. Le Secrétaire à l'intérieur s'était rendu compte du bien-fondé de ce point de vue et avait donné son accord à ce changement.

327. Le Gouverneur a déclaré qu'il entretenait avec le Secrétaire à l'intérieur des relations extrêmement franches et amicales et qu'il pouvait en général lui faire comprendre son point de vue. L'établissement du calendrier du transfert des responsabilités était essentiellement du ressort du Gouvernement des Samoa américaines. Le Gouverneur estimait que le moment était venu de confier au Gouverneur élu la responsabilité de la nomination des juges de la Haute Cour.

328. La nomination d'un Contrôleur fédéral chargé de vérifier l'utilisation des crédits fédéraux semblait mettre en doute la compétence ou l'honnêteté du Gouvernement territorial. En fait, lorsque le gouverneur Coleman avait pris ses fonctions après son élection, il avait demandé par mesure de précaution, à une équipe du Federal Government Audit Office (Cour des comptes fédérales) de vérifier les comptes du Gouvernement territorial pour que la nouvelle administration dispose d'une référence en la matière. Le Gouverneur est convenu de l'inutilité du Contrôleur fédéral mais il ne voyait pas ce qu'apporterait dans l'immédiat l'abolition de ce poste.

329. Le Gouverneur n'avait pas encore arrêté sa position au sujet du droit du Secrétaire à l'intérieur de s'opposer aux lois qui lui sont soumises. A son avis, il n'y avait pas lieu de supprimer pour le moment cette disposition. Par exemple, la Législature avait récemment adopté une proposition de loi prévoyant l'abolition des cotisations des fonctionnaires à la Caisse des pensions du Gouvernement ainsi que la redistribution entre les participants de trois millions de dollars de cotisations accumulées. Cette initiative était inspirée d'une étude actuarielle erronée qui avait été faite du temps du précédent Gouverneur et une étude ultérieure a révélé que si cette proposition avait été mise en oeuvre le régime des retraites n'aurait pas été finalement en mesure de satisfaire aux engagements pris. Le gouverneur Coleman avait opposé son veto à cette loi, comme c'était sa prérogative, mais la Législature avait passé outre et la proposition de loi avait été transmise au Secrétaire à l'intérieur qui l'avait refusée. Dans ce cas particulier, l'exercice par le Secrétaire à l'intérieur de son pouvoir réservé avait sauvé la situation. Tant que la Législature manquerait encore d'expérience elle aurait besoin d'un arbitre en la personne du Secrétaire à l'intérieur qui devait avoir le droit non seulement de s'opposer aux lois mais aussi de les amender. A terme, les trois pouvoirs du Gouvernement des Samoa américaines parviendraient à un équilibre satisfaisant.

330. La situation était également caractérisée par l'absence de partis politiques. Le territoire évoluait toutefois dans la voie d'un système de partis politiques; ainsi le Gouverneur était lui-même membre de l'Association des Gouverneurs républicains tandis que le délégué général samoan élu au Congrès, M. Sunia, appartenait au Caucus démocrate. Toutefois, le gouvernement ne pouvait pas se faire entendre au Sénat du fait de l'absence d'un système de partis dans la Législature. Le gouverneur Coleman estimait qu'il fallait remédier à cette situation en décidant que le Gouverneur adjoint assumerait de droit la présidence du Sénat et serait le porte-parole du gouvernement comme c'était le cas au Sénat des Etats-Unis.

331. Une autre raison de laisser au Secrétaire à l'intérieur le pouvoir de s'opposer aux lois était d'ordre pratique, dans la mesure où le territoire restait financièrement dépendant du Gouvernement fédéral et qu'une forme de contrôle fédéral devait être exercée au nom du Congrès des Etats-Unis. Le Secrétaire à l'intérieur jouait ce rôle extrêmement utile d'intermédiaire et le Gouverneur considérait qu'il devait continuer de le faire au cours des prochaines années. Il estimait à cet égard que l'Office of Territorial Affairs (Bureau des affaires territoriales) du Secrétariat à l'intérieur devrait comporter une section distincte pour les Samoa américaines.

332. Le Gouverneur souhaitait la constitution d'un noyau de dirigeants expérimentés dans le territoire qui pourraient prendre sa relève lorsque son mandat viendrait à expiration. Il jugeait donc souhaitable que de jeunes cadres samoans soient détachés pour être formés au Secrétariat à l'intérieur. Le Secrétaire à l'intérieur était favorable à cette suggestion.

333. Dans le même contexte, le Gouverneur avait envisagé avec le Secrétaire à l'intérieur la possibilité d'envoyer au Secrétariat à l'intérieur le Gouverneur adjoint des Samoa américaines pour compléter sa formation et son orientation.

334. Le Gouverneur a déclaré qu'il envisageait également de nommer à Washington un représentant personnel, lequel non seulement le représenterait en cas de besoin, mais dirigerait aussi un service du Gouvernement des Samoa américaines à Washington et assumerait des fonctions telles que la promotion du tourisme dont le délégué du territoire auprès du Congrès ne pouvait s'acquitter.

335. Le gouverneur Coleman s'est déclaré en faveur du rétablissement de la Commission d'étude du statut politique en tant qu'organe permanent.

336. Comme le Président de la Mission de visite l'invitait à commenter le traité relatif aux îles Tokélaou dont était saisi le Congrès des Etats-Unis, le gouverneur Coleman a répondu que différents traités de ce genre avaient déjà été passés avec des îles avoisinantes et que dans le premier d'entre eux, conclu avec les îles Gilbert, les Etats-Unis avaient renoncé à leur souveraineté sur une île qui faisait l'objet d'un litige. Comme les intérêts des Samoa américaines étaient en cause, le Gouvernement territorial avait été invité à se faire représenter aux négociations par un observateur qui était également intervenu en qualité de conseiller de la délégation des Etats-Unis. Le seul intérêt réel des Samoa américaines dans ces négociations était de protéger leurs droits de pêche.

337. Aux questions qui lui étaient adressées au sujet des projets gouvernementaux de diversification et de développement économiques, le gouverneur Coleman a répondu qu'en premier lieu il était reconnu que les Samoa américaines ne pouvaient pas implanter de culture de produits agricoles destinés à l'exportation. Le gouvernement avait toutefois pour objectif d'encourager la production locale de cultures vivrières pour les substituer aux importations et combattre l'inflation.

338. Grâce à l'introduction de douze bateaux de pêche à la seine dont le prix était d'environ 10 millions de dollars pièce, le volume de thon traité par les conserveries devrait augmenter substantiellement. Le premier bateau avait ramené, en une seule prise, près d'un million de dollars de bonite à ventre rayé, espèce particulièrement répandue. Outre le fait que ces bateaux offraient des conditions de travail attrayantes pour les jeunes gens du territoire, ils encourageaient le développement d'activités dérivées telles que les services d'armement des navires, de réparation des filets et des hélicoptères, etc.

339. En ce qui concerne les autres industries légères, le principal atout du territoire tenait au fait que les denrées transformées dans les Samoa américaines pouvaient, à certaines conditions être admises aux Etats-Unis en franchise de douane. Par conséquent, le territoire pouvait servir de centre de traitement pour les produits tels que le fruit de la passion, la goyave, l'ananas, etc. qui poussaient à Niue, au Samoa et aux îles Cook. En outre, différentes entreprises telles qu'une brasserie et une laiterie du Samoa occidental se sont intéressées à l'établissement de succursales dans le territoire. Tous les plans de développement devaient toutefois tenir compte des ressources limitées en main-d'oeuvre et des répercussions sociales éventuelles de l'arrivée de travailleurs étrangers du Samoa et d'ailleurs.

340. Le gouvernement a régulièrement vérifié les comptes des conserveries de thon. Le cas de Star Kist qui s'acquittait de ses obligations fiscales ne soulevait aucun problème, mais il n'en allait pas de même de Van Camp. Cette société qui appartenait aux Rockefeller au moment où elle a commencé à opérer en 1953 avant d'être achetée par Ralston Purina avait cessé de verser des impôts aux Samoa américaines en faisant valoir qu'elle était une filiale entièrement contrôlée par cette société. Le gouvernement avait entamé des négociations avec Ralston Purina pour chercher à lui faire prendre conscience des besoins du territoire et avait demandé à la société d'envoyer un représentant étudier la situation sur place. Jusqu'ici Purina n'a pas donné suite à cette demande. Elle a toutefois permis à Van Camp de se constituer en société locale et d'être donc assujettie à la fiscalité locale. L'arriéré des impôts dus au gouvernement par Van Camp restait toutefois considérable.

341. Le Gouverneur a déclaré que si Star Kist pouvait prospérer sur le territoire, il ne voyait pas pourquoi il n'en irait pas de même pour Van Camp. Il attribuait notamment les difficultés de Purina au fait que cette société employait trop d'intermédiaires.

342. Interrogé au sujet de réductions possibles des crédits fédéraux, le Gouverneur a répondu qu'il savait que l'administration américaine procéderait à des compressions budgétaires qui auraient une incidence sur le territoire mais qu'il était trop tôt pour dire dans quelle mesure les Samoa américaines s'en trouveraient affectées. Jusqu'ici, malgré les prochaines réductions du budget du Comprehensive Employment and Training Act - CETA - (loi relative à l'emploi et à la formation) tous ceux qui souhaitaient travailler pouvaient trouver un emploi, encore que leur choix puisse être limité. Le budget du territoire pour le prochain exercice ayant déjà été approuvé par le Congrès, tous les postes de fonctionnaires du gouvernement étaient assurés.

343. Le Gouverneur a constaté que la vie politique s'animait indéniablement surtout du fait de la télévision. Le rôle des Samoa américaines au sein de la communauté du Pacifique Sud ne lui paraissait pas encore satisfaisant. Il estimait que le territoire devrait être admis à participer au Colloque du Pacifique Sud dont l'accès était encore limité aux seuls Etats souverains et indépendants; enfin, le gouverneur Coleman souhaitait que l'appellation "territoire des Etats-Unis" soit modifiée.

V. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

344. La Mission a visité le Territoire des Samoa américaines qui comprend les îles de Tutuila, Annu'u et le groupe des îles Manu'a; elle a rencontré à cette occasion le Gouverneur, des hauts fonctionnaires, des membres de la Législature, des représentants du commerce et de l'industrie, certains gouverneurs de districts, des membres des conseils municipaux et des chefs traditionnels, des représentants des organes d'information et certains particuliers, dont des étudiants.

345. A partir de ces contacts et des informations qu'elle a recueillies, la Mission a formulé des observations et elle est parvenue aux conclusions suivantes. Ces recommandations sont issues de ces observations et de ces conclusions.

346. Le Gouvernement et la population des Samoa américaines ont salué le fait que l'Organisation des Nations Unies continuait de s'intéresser au Territoire et qu'elle avait par conséquent dépêché une Mission pour examiner la situation qui y régnait. Les membres de la Mission ont été chaleureusement accueillis partout, avec l'hospitalité traditionnelle.

347. Les Samoa américaines, qui sont un territoire dépendant des Etats-Unis, sont administrées par le Secrétariat à l'intérieur à Washington. Le Territoire est toutefois doté d'un certain degré d'autonomie interne et sa constitution prévoit l'élection d'un gouverneur et d'un gouverneur adjoint, d'un pouvoir judiciaire et d'une législature composée de deux chambres, dont la Chambre des représentants est élue au suffrage universel tandis que le Sénat est élu selon les procédures coutumières pour représenter les comités traditionnels. Les Samoa américaines disposent d'un délégué élu, qui ne jouit pas du droit de vote auprès du Sénat des Etats-Unis.

348. Les autorités gouvernementales, les membres de la Chambre des représentants et du Sénat et les chefs traditionnels ont fait savoir que le présent statut politique du Territoire les satisfaisait et qu'ils souhaitaient maintenir les relations actuelles avec les Etats-Unis. La Mission s'est rendue compte que ce point de vue maintes fois exprimé tenait à la dépendance étroite du Territoire vis-à-vis de l'aide économique et financière des Etats-Unis et aussi à la structure sociale traditionnelle de la société. En ce qui concerne ce dernier point, on appréhende sérieusement que tout changement apporté au statut politique actuel du Territoire vienne à entraîner simultanément une modification du régime foncier. La structure sociale repose sur un système de terres communales et il faut être au moins Samoan à 50 p. 100 pour être propriétaire foncier sur le Territoire.

349. Les membres de la Seconde Commission d'étude du statut politique futur ont informé la Mission qu'au cours de leur enquête ils s'étaient rendus dans toutes les parties du Territoire et qu'ils avaient rencontré également des Samoans américains résidant aux Etats-Unis. La Mission a également appris que des

questionnaires établis en samoan et en anglais et indiquant les options possibles avaient été remis à la population. L'indépendance figurait parmi ces options, mais la population s'était décidée en faveur du maintien de la relation actuelle avec les Etats-Unis. La Mission n'est pas toutefois en mesure de savoir si la population était pleinement au fait des incidences plus générales de ces options. Au cours de ses entretiens, la Mission a noté que, de façon générale, les personnes qui n'appartenaient pas à la classe dirigeante ignoraient pratiquement tout de ces incidences. A cet égard, la Mission a noté que des allusions avaient été faites à la solidité des liens culturels traditionnels qui unissent les Samoa américaines et l'Etat indépendant de Samoa. La possibilité d'une réunification éventuelle des deux Samoa dans un avenir très éloigné n'a pas été exclue, mais la Mission n'a pas constaté que ces idées jouissaient d'un soutien unanime.

350. Les dirigeants ont énergiquement critiqué le régime actuel de désignation du Chief Justice et des Associate Justices par le Secrétariat à l'intérieur des Etats-Unis. A leur avis, les juges nommés par le Gouvernement fédéral ne pouvaient comprendre les traditions culturelles du Territoire, en particulier dans le domaine des litiges fonciers dont les instances judiciaires supérieures sont parfois saisies, et il est arrivé que des jugements rendus entrent en conflit avec la tradition. Les dirigeants ont insisté sur le fait que les Chief Justice et les Associate Justices devaient être nommés par le gouverneur élu, avec l'approbation de la législature, et que cette procédure se trouvait à présent facilitée par le fait qu'un nombre croissant de ressortissants du Territoire étaient devenus des juristes qualifiés. La Mission comprend que ce problème délicat préoccupait considérablement les dirigeants et elle soutient la recommandation de la Seconde Commission d'étude du statut politique futur tendant à modifier ce système, recommandation à laquelle la Puissance administrante n'a pas encore donné suite.

351. Un autre sujet de préoccupation mentionné tient au fait que le Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis a le droit de s'opposer aux lois adoptées par la législature.

352. Sur le plan économique, les ressources naturelles des Samoa américaines sont extrêmement limitées. La Mission a remarqué que la Puissance administrante n'a pas consacré les ressources nécessaires au développement économique et à la création d'emplois dans le Territoire. Le taux de chômage est à présent de 12 p. 100 pour une population active de 10 596 personnes. L'économie actuelle, qui ne dispose pas d'une base agricole ou industrielle satisfaisante, repose sur la fonction publique, les conserveries et le commerce de détail. La Mission estime que c'est ce manque de ressources naturelles et ce sous-développement qui ont encouragé les attitudes favorables au maintien de la relation actuelle avec la Puissance administrante.

353. Comme il est dit ailleurs dans le présent rapport, le Territoire compte deux conserveries de thon. Si, de l'avis de la Mission, les conserveries créent des emplois, les avantages globaux qu'en retire le Territoire ne sont pas proportionnels à la taille de ces opérations commerciales. Il faudrait noter

que : 1) une proportion importante de la main-d'oeuvre n'est pas originaire des Samoa américaines, 2) les bateaux de pêche appartiennent presque exclusivement à des étrangers et que les équipages sont étrangers et, 3) l'industrie repose sur des ressources naturelles qui échappent au contrôle du Territoire. Il faudrait également noter que cette activité est la seule industrie locale importante et que la valeur de ses exportations a été d'environ 124 millions de dollars en 1980 et qu'elle doit atteindre, selon les prévisions, 180 millions de dollars en 1981. La plupart de ces exportations sont admises aux Etats-Unis en franchise de douane. La Mission note toutefois que le Gouvernement des Samoa américaines est parvenu à négocier un accord aux termes duquel l'une des compagnies augmenterait sa contribution au Territoire, tout particulièrement au titre de l'impôt sur les sociétés, en développant ses opérations. Des négociations similaires sont en cours avec la seconde conserverie afin de parvenir aux mêmes résultats.

354. Le Territoire jouit d'un site et d'une installation portuaire de qualité mais qui ne suffisent pas à faire face aux besoins actuels. La Mission a pris connaissance des plans d'amélioration et d'expansion du port ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur la mise en oeuvre de ces plans. Le gouvernement a informé la Mission de son intention de développer le rôle de point de transbordement du Territoire, grâce à l'établissement de taux de fret favorables pour les biens et services à destination ou en provenance des Etats-Unis, du Canada et d'autres régions du Pacifique. Ces taux de fret favorables contribueraient également à la création d'industries locales.

355. Compte tenu de ce qui précède, la Mission présente les recommandations suivantes : a) la Puissance administrante devrait prendre des mesures pour développer et diversifier l'économie du Territoire; b) une aide financière devrait être accordée à la mise en valeur du port; c) les conserveries devraient être encouragées à verser au Territoire une proportion équitable de leurs bénéfices; et d) un effort accru devrait être consenti pour améliorer la production alimentaire même si les terres agricoles disponibles sont limitées.

356. Selon les statistiques communiquées à la Mission par le Bureau de la planification du développement du Gouvernement des Samoa américaines, l'industrie touristique locale a accueilli 19 176 visiteurs en 1980 et cette activité a rapporté environ 2,59 millions de dollars par an à l'économie des Samoa américaines. Le tourisme constitue donc une voie privilégiée du développement économique futur du Territoire. La Mission considère que le développement du tourisme présente un intérêt considérable compte tenu du dynamisme accru que cette activité peut imprimer à l'économie. Il faudrait toutefois s'efforcer de veiller à ce que le développement du tourisme n'ait pas d'effet néfaste sur les traditions et les valeurs culturelles du peuple des Samoa américaines.

357. La Mission a été informée de l'insuffisance des efforts de développement déployés depuis que la Puissance administrante assumait la responsabilité des Samoa américaines. De plus, le Territoire compte très peu d'institutions financières et celles-ci ne sont pas disposées à prendre des participations financières ni à investir des capitaux de risque en raison essentiellement du régime foncier traditionnel, même si des particuliers peuvent à présent obtenir des baux allant jusqu'à 55 ans. Cette pénurie de capital a retardé le développement économique du Territoire.

358. On ne saurait exagérer le rôle de l'énergie dans ce problème. La Mission a appris que le Territoire connaissait une grave crise énergétique. L'approvisionnement en énergie est interrompu par des pannes fréquentes, l'entretien de générateurs désuets et inadéquats soulève des difficultés. La situation de dépendance du Territoire vis-à-vis des coûteuses importations de carburant, qui dissuade les industries de s'y implanter, pourrait nuire à la compétitivité des produits locaux et les éliminer du marché.

359. La Mission recommande donc d'accorder de toute urgence la plus grande attention à la question de l'approvisionnement énergétique du Territoire.

360. Les entretiens qui ont eu lieu sur place ont fait ressortir l'importance qu'on attachait actuellement à la coopération régionale, comme l'atteste la participation du Territoire à la Commission du Pacifique sud et au Conseil de la mise en valeur du bassin du Pacifique. La Mission estime que, du fait de sa situation géographique et de l'absence de ressources naturelles, le Territoire devrait bénéficier de toutes les mesures d'encouragement possible de la part de la Puissance administrante pour faciliter sa participation aux projets de développement économique de la région.

361. Il y a lieu de noter qu'on a posé à plusieurs reprises dans le Territoire la question de savoir s'il était possible d'obtenir une aide financière et technique des institutions internationales et notamment de la Banque mondiale et de l'OMS. La Mission a répondu que ces demandes devaient être acheminées par la Puissance administrante.

362. La Mission a estimé que les services de santé du Territoire étaient en général satisfaisants. La capitale est dotée d'un hôpital moderne et bien équipé dont le directeur est Samoan. Le personnel médical de l'hôpital, originaire de différents pays, comprend des médecins et des chirurgiens samoans et étrangers, le plus souvent américains. Toutefois, la Mission a appris que l'hôpital éprouvait des difficultés à recruter en métropole du personnel médical qualifié parce que les salaires offerts n'étaient pas concurrentiels et que le personnel n'était pas satisfait du logement fourni dans les Samoa américaines.

363. La Mission a également appris que l'hôpital ne disposait pas d'installations pour le traitement de certaines affections compliquées. Les malades en question étaient régulièrement envoyés aux Etats-Unis. De plus, l'hôpital n'est pas agréé par le système Medicare parce que ses bâtiments ne répondent pas aux normes architecturales requises et qu'il y a pénurie de certains types de personnel qualifié.

364. La Mission estime qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pour que l'hôpital obtienne l'agrément en question.

365. La Mission s'est entretenue avec la directrice du Département de l'éducation et ses collaborateurs ainsi qu'avec le directeur du seul Community College du Territoire. Le système scolaire s'inspire dans ses grandes lignes de celui des Etats-Unis et les études supérieures sont poursuivies à Hawaii et en

métropole. Les services de formation des enseignants sont inadéquats et une grande partie de la formation est effectuée en cours d'emploi. Le gouvernement territorial dispose d'un programme de bourses d'enseignement supérieur du premier cycle et un certain nombre d'étudiants qui se trouvent à présent aux Etats-Unis ont bénéficié de ce programme. Certains ont fait valoir que s'il existait sur place des établissements d'enseignement supérieur, les étudiants seraient heureux d'y faire leurs études au lieu d'aller à l'étranger.

366. Si le niveau d'instruction s'est élevé dans le Territoire, les habitants des Samoa américaines ont estimé que la qualité de l'enseignement était inférieure à celle d'Hawaii et de la partie continentale des Etats-Unis. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure le programme d'enseignement bilingue en est responsable. Toutefois, la directrice du Département de l'éducation a déclaré que l'expérience acquise avait montré que l'utilisation exclusive de l'anglais dans l'enseignement avait rendu plus malaisée la compréhension des matières enseignées aux étudiants. De plus le programme bilingue contribue à développer la connaissance des traditions culturelles. Le Conseil des arts joue également un rôle vital à cet égard.

367. La Mission a conclu que des efforts devaient être consentis pour relever le niveau et améliorer la qualité de l'enseignement dans le Territoire. A cette fin, la Puissance administrante devrait veiller à l'ouverture de crédits suffisants et réguliers.

368. Les femmes jouent un rôle important dans la culture traditionnelle, au sein de la famille élargie ou "aiga" mais aussi parce qu'elles détiennent souvent des titres prestigieux de chef. Une grande autorité leur est reconnue, puisque ce sont des femmes qui dirigent par exemple les départements de l'éducation et des ressources en main-d'oeuvre ainsi que le Community College.

369. Il y aurait également lieu de noter que la tradition orale séculaire des Samoa a survécu à l'épreuve du temps. Cette tradition prévoit la désignation de porte-paroles qui présentent le point de vue des chefs au nom des différentes familles. C'est le plus souvent par ce truchement que la Mission a été informée de l'opinion de la population.

370. En dépit du système qui vient d'être décrit, la Mission a eu la claire impression que ses interlocuteurs s'exprimaient librement et qu'aucune tentative n'était faite pour nuire à la franchise des entretiens.

ANNEXE I

Itinéraire et activités de la Mission

<u>Date</u>	<u>Remarques</u>
<u>Mercredi 8 juillet</u>	Arrivée de la Mission dans la soirée à National Airport (Washington).
<u>Jeudi 9 juillet</u>	Dans la matinée, entrevue au Département de l'intérieur avec M. Pedro San Juan, sous-secrétaire désigné aux affaires territoriales et internationales et d'autres fonctionnaires du Département. Plus tard dans la matinée, entrevue au Département d'Etat avec M. Nicholas Platt, sous-secrétaire par intérim et d'autres fonctionnaires du Département. Dans l'après-midi, la Mission a rendu visite à M. Fofu Sunia, délégué des Samoa américaines auprès du Congrès des Etats-Unis à la Chambre des représentants des Etats-Unis, puis rencontré M. Antonio Won Pat, délégué de Guam au Congrès et président du Sous-Comité des affaires insulaires du Comité de l'intérieur et des affaires insulaires de la Chambre, ainsi que d'autres membres du Comité.
<u>Vendredi 10 juillet</u>	Arrivée de la Mission dans l'après-midi à l'aéroport d'Honolulu.
<u>Samedi 11 juillet</u>	Entrevue au bureau du Conseil des affaires du Pacifique et de l'Asie avec M. Palauni Tuiasosopo, assistant spécial auprès du gouverneur Coleman. La Mission a rencontré ensuite des représentants des Samoa américaines résidant à Hawaï.
<u>Dimanche 12 juillet</u>	Dans la matinée, la Mission a eu une entrevue avec M. Muliufi Hannemann, assistant spécial auprès de M. Ariyoshi, gouverneur de Hawaii et de M. Jerry Norris, membre du <u>Pacific Basin Development Council</u> (Conseil pour le développement du bassin Pacifique), avant de quitter le Territoire. Dans la soirée, arrivée de la Mission à l'aéroport de Tafuna où elle a été accueillie par le gouverneur Coleman.
<u>Lundi 13 juillet</u>	La Mission a été invitée dans la matinée à une cérémonie Ava au siège du gouvernement. La cérémonie a été suivie d'un petit déjeuner et d'un exposé du gouverneur Coleman. La Mission a ensuite assisté à l'ouverture officielle de la session du Fono (Assemblée législative), où le Président a eu l'occasion de prendre la parole. La Mission a ensuite déjeuné avec les membres du Fono et tenu une conférence de presse dans l'après-midi.

ANNEXE I (suite)

<u>Date</u>	<u>Remarques</u>
<u>Mardi 14 juillet</u>	Dans la matinée, la Mission a eu une entrevue avec des membres du pouvoir judiciaire et avec la deuxième Commission du statut politique temporaire. Dans l'après-midi, la Mission a rencontré le Secrétaire aux affaires samoanes et plus tard, le Directeur de la planification du développement et certains de ses collaborateurs.
<u>Mercredi 15 juillet</u>	La Mission a visité les conserveries Starkist et Van Camp et s'est entretenue avec leurs directeurs avant de rencontrer le Directeur de la <u>Marine Railway Authority</u> et des fonctionnaires du Département de l'administration portuaire.
<u>Jeudi 16 juillet</u>	La Mission a rencontré des fonctionnaires de l'administration locale et des particuliers et a déjeuné avec les membres de la Chambre de commerce.
<u>Vendredi 17 juillet</u>	Dans la matinée, la Mission a visité deux écoles et rencontré la Directrice de l'enseignement et ses collaborateurs et le Directeur des ressources humaines et ses collaborateurs. Dans l'après-midi, la Mission a tenu des réunions avec le Directeur de la santé et visité l'hôpital. Elle a visité le <u>American Samoa Community College</u> et rencontré son président.
<u>Samedi 18 juillet</u>	La Mission est partie tôt dans la matinée pour les îles Manu'a et visité Ta'u, Fitiuta et Faleasao, et Ofu. Elle a eu l'occasion de rencontrer la population et ses représentants.
<u>Dimanche 19 juillet</u>	La Mission a été l'invitée du Secrétaire aux affaires samoanes dans son village.
<u>Lundi 20 juillet</u>	La Mission a rencontré des étudiants avant de rendre visite au Gouverneur pour sa dernière réunion officielle. Dans la soirée, la Mission a offert une réception en l'honneur des fonctionnaires du Territoire.
<u>Mardi 21 juillet</u>	La Mission est partie pour Nadi (Fidji).

ANNEXE II

Résolution No 31 adoptée par le Sénat des Samoa américaines
avec l'accord de la Chambre des représentants

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LE SENAT AVEC L'ACCORD DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS,
ENONCANT LES VUES DE LA LEGISLATURE CONCERNANT LE STATUT POLITIQUE DU
TERRITOIRE DES SAMOA AMERICAINES.

ATTENDU QUE le Territoire des Samoa américaines est heureux d'accueillir
la délégation des Nations Unies qui enquête sur le statut politique du
Territoire; et

ATTENDU QUE les relations spéciales qui unissent le Territoire et les
Etats-Unis sont une source de force et de fierté pour la population du Territoire
depuis 81 ans; et

ATTENDU QUE un examen attentif des droits, privilèges et libertés dont jouit
le Territoire dans le cadre de ses liens étroits avec les Etats-Unis ne peut
que dissiper toute supposition de domination; et

ATTENDU QUE des progrès considérables sur la voie de l'autosuffisance et
l'autodétermination ont été réalisés dans le Territoire, dont l'élection d'un
gouverneur, d'un lieutenant gouverneur, d'une législature et d'un membre de
la Chambre des représentants des Etats-Unis; et

ATTENDU QUE le Territoire des Samoa américaines souhaite ardemment poursuivre
sa destinée avec l'assistance, en laquelle il a toute confiance, des
Etats-Unis.

LE SENAT DU TERRITOIRE DES SAMOA AMERICAINES DECIDE, PAR LA PRESENTE,
AVEC L'APPROBATION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS :

QUE, la législature déclare son appui sans réserve au statut politique
actuel provisoire du Territoire des Samoa américaines; et

DECIDE EN OUTRE de prier le Secrétaire du Sénat de transmettre des
exemplaires de la présente résolution aux personnalités suivantes :
M. Ronald W. Reagan, président des Etats-Unis, M. Kurt Waldheim, secrétaire
général de l'Organisation des Nations Unies, M. Thomas P. O'Neill, président
de la Chambre des représentants des Etats-Unis, M. Howard H. Baker, Jr., chef
de la majorité au Sénat des Etats-Unis, M. Alexander M. Haig, Jr., secrétaire
d'Etat, M. James G. Watt, secrétaire à l'intérieur, Mme Jeane J. Kirkpatrick,
représentante des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies,
M. Fofu I. F. Sunia, délégué auprès de la Chambre des représentants des
Etats-Unis et M. Peter Tali Coleman, gouverneur des Samoa américaines.

Le Président du Sénat,
(Signé) GALEA'i P. POUHELLE

Le Président de la Chambre
des représentants,
(Signé) TUANA'ITAU F. TUIA